



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

18, rue du Quatre Septembre  
75002 Paris – France  
Email: [abc@abc-arbitrage.com](mailto:abc@abc-arbitrage.com)  
Site internet : [www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)

**Groupe ABC**  
**arbitrage**



|                                                                                    |                                                                 |   |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---|----|
|    | Rapport de gestion                                              | > | 3  |
|    | Tableau des 5 derniers exercices                                | > | 36 |
|    | Comptes consolidés                                              | > | 37 |
|    | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | > | 61 |
|    | Comptes sociaux                                                 | > | 65 |
|    | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux    | > | 77 |
|  | RSE (responsabilité sociale, environnementale et sociétale)     | > | 81 |
|  | Honoraires des contrôleurs légaux                               | > | 92 |
|  | Attestation du responsable du rapport                           | > | 94 |

**Société ABC arbitrage**

Société anonyme au capital de 936 192 848 €

Siège social : 18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris

400 343 182 RCS Paris

Tél. : 33 (0)1 53 00 55 00

Fax : 33 (0)1 53 00 55 01

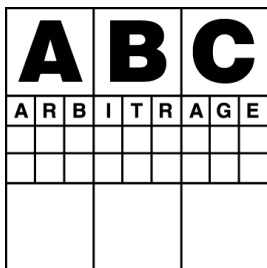
Email : [abc@abc-arbitrage.com](mailto:abc@abc-arbitrage.com)Internet : <http://www.abc-arbitrage.com/>



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

Rapport de gestion

Groupe ABC  
arbitrage



# RAPPORT DE GESTION

## 31-12-2018

18, rue du Quatre Septembre  
75002 Paris - France  
Email : [abc@abc-arbitrage.com](mailto:abc@abc-arbitrage.com)  
Internet : [www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)

**Groupe**  
**ABC arbitrage**

|                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Présentation de la société et ses activités 2018</b>                                              | <b>6</b>  |
| 1.1. Activité et rentabilité du groupe                                                                  | 6         |
| 1.2. Activité et comptes sociaux de la société ABC arbitrage                                            | 7         |
| 1.3. Activité en matière de recherche et développement                                                  | 7         |
| 1.4. Filiales, participations et succursales                                                            | 7         |
| 1.5. Ressources humaines                                                                                | 8         |
| 1.6. Affectation du résultat et politique de distribution                                               | 10        |
| <b>2. Gouvernement d'entreprise</b>                                                                     | <b>10</b> |
| 2.1. Contexte général                                                                                   | 10        |
| 2.2. Composition du conseil                                                                             | 11        |
| 2.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil                                 | 15        |
| 2.4. Politique de rémunérations des mandataires sociaux                                                 | 18        |
| 2.5. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoir au Conseil d'Administration      | 23        |
| 2.6. Autres éléments                                                                                    | 24        |
| <b>3. Risques et contrôle interne</b>                                                                   | <b>25</b> |
| 3.1. Textes de référence                                                                                | 25        |
| 3.2. Acteurs en charge du contrôle interne et de la gestion des risques                                 | 25        |
| 3.3. Evaluation des risques                                                                             | 26        |
| 3.4. Organisation générale du contrôle interne                                                          | 29        |
| 3.5. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable                             | 30        |
| <b>4. Titres ABC arbitrage</b>                                                                          | <b>32</b> |
| 4.1. Vie du titre et bilan programme de rachat                                                          | 32        |
| 4.2. Répartition du capital de la société                                                               | 33        |
| 4.3. Politique de dividendes                                                                            | 33        |
| <b>5. Autres éléments</b>                                                                               | <b>34</b> |
| 5.1. Information sur les parrainages                                                                    | 34        |
| 5.2. Information sur les délais de paiement                                                             | 34        |
| 5.3. Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts | 35        |
| 5.4. Évènements post-clôture                                                                            | 35        |
| <b>6. Perspectives</b>                                                                                  | <b>35</b> |

# 1. Présentation de la société et ses activités 2018

## 1.1. Activité et rentabilité du groupe

Les éléments chiffrés significatifs de l'activité du groupe sont résumés dans le tableau ci dessous :

| En millions d'euros                     | 31/12/2018<br>IFRS | 31/12/2017<br>IFRS | Évolution   |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Produit des activités de conseil        | -                  | -                  | na          |
| Commissions de gestion*                 | 16,8               | 16,0               | 5,0%        |
| Gains nets en juste valeur par résultat | 23,3               | 22,5               | 3,6%        |
| <b>Produit de l'activité courante</b>   | <b>40,1</b>        | <b>38,5</b>        | <b>4,2%</b> |
| Frais de personnel                      | (13,1)             | (13,8)             | -4,7%       |
| Coût des locaux                         | (1,6)              | (1,6)              | 2,0%        |
| Autres charges                          | (5,8)              | (5,3)              | 10,2%       |
| Autres taxes                            | (0,2)              | (0,1)              | 49,9%       |
| <b>Total charges</b>                    | <b>(20,8)</b>      | <b>(20,8)</b>      | <b>0,0%</b> |
| <b>Résultat net avant impôt</b>         | <b>19,3</b>        | <b>17,7</b>        | <b>9,1%</b> |
| <b>Résultat net part du groupe</b>      | <b>19,7</b>        | <b>18,3</b>        | <b>7,5%</b> |

\* Les commissions de gestion regroupent les prestations facturées par les sociétés de gestion du groupe aux structures Quartys Limited et ABCA Funds Ireland Plc.

En application des normes IFRS, le produit de l'activité courante consolidé au 31 décembre 2018 s'élève à 40,1 millions d'euros et le résultat net comptable consolidé s'établit à 19,7 millions d'euros en hausse de 7,5%.

Le rendement net (ROE) de l'exercice 2018 ressort à 12,8%.

| En milliers d'euros                         | 31/12/2018 IFRS | 31/12/2017 IFRS |
|---------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonds propres part du groupe au 01/01/2018  | 148 867         | 158 130         |
| Fonds propres part du groupe au 31/12/2018* | 157 883         | 160 335         |
| <b>Moyenne des fonds propres</b>            | <b>153 375</b>  | <b>159 233</b>  |

|                            |              |              |
|----------------------------|--------------|--------------|
| <b>Rendement Net (ROE)</b> | <b>12,8%</b> | <b>11,5%</b> |
| <b>Rendement brut</b>      | <b>26,1%</b> | <b>24,2%</b> |

Le rendement net est obtenu selon le calcul suivant : (résultat net / moyenne (fonds propres ouverture+fonds propres clôture)) x 100.

Le rendement brut est obtenu selon le calcul suivant : (produit d'activité de l'activité courante / moyenne (fonds propres ouverture+fonds propres clôture)) x 100.

Les fonds propres sont la somme des capitaux propres et des provisions retraitées de l'impact de la fiscalité différée. Prenant en compte les éventuelles distributions de dividendes (hors acomptes) ou variations de capital, ils correspondent donc aux fonds pouvant être réellement investis pour l'activité de marché.

\*Les fonds propres parts du groupe y compris prise en compte du versement de novembre 2018 s'élève à 146 291 milliers d'euros.

2018 a présenté des phases de marché très hétéroclytes mais reste une année à nouveau difficile pour le groupe. Suite à un mois de janvier battant de nouveaux records d'inactivité sur les marchés (VIX, indices de référence de la volatilité, de 11,1% sur le mois de janvier "identique" au calme de 2017), le mois de février a connu une montée brutale de la volatilité (pic du VIX à 37,3%) qui a perduré quelques semaines pour retomber ensuite sur des niveaux faibles en particulier sur le T3, sans pour autant atteindre les points bas du S2 2017 ou de janvier 2018. Au T4 2018, les marchés ont de nouveaux été "normalement" vivants.

L'environnement réglementaire rend notre écosystème plus complexe à appréhender. Mais ce qui a marqué 2018 est clairement une situation géopolitique difficile pour les opérations sur titre en particulier pour les émetteurs US. Associés à une période de taux négatif qui perdure en Europe, ces contextes ont fait chuter fortement le nombre d'opérations à arbitrer et la marge moyenne.

La rentabilité brute des fonds propres (26% des capitaux investis), bien que satisfaisante, reste en dessous des attentes et des objectifs du groupe en 2018.

### **1.2. Activité et comptes sociaux de la société ABC arbitrage**

Les éléments significatifs de l'activité de la société ABC arbitrage sont résumés dans le tableau ci-dessous<sup>1</sup> :

| En millions d'euros           | 31/12/2018    | 31/12/2017   | Évolution      |
|-------------------------------|---------------|--------------|----------------|
| Chiffre d'affaires            | 860           | 617          | 39,40%         |
| Résultat d'exploitation       | (2 252)       | 2 019        | -211,57%       |
| Résultat financier            | 15 502        | (645)        | 2502,73%       |
| Résultat exceptionnel         | (50)          | (14)         | -247,13%       |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b> | <b>13 108</b> | <b>1 399</b> | <b>837,22%</b> |

L'augmentation du bénéfice social de la société ABC arbitrage est essentiellement liée à l'augmentation de son résultat financier lui-même majoritairement expliqué par la remontée de dividendes de ses filiales.

### **1.3. Activité en matière de recherche et développement**

Le marché de l'arbitrage étant extrêmement concurrentiel, notre groupe cherche en permanence à améliorer sa réactivité. Pour se faire, les investissements se maintiennent sur un plus haut historique avec pour objectifs l'optimisation de nos stratégies et algorithmes de trading qui sont des préoccupations permanentes tant sur le plan de la qualité que celui de l'efficacité comme en attestent nos divers projets de recherche et de développement.

### **1.4. Filiales, participations et succursales**

Les actionnaires trouveront dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 3.4.), le tableau des filiales et participations.

Au 31 décembre 2018, ABC arbitrage a maintenu sa stratégie d'internationalisation pour prendre en compte les exigences des établissements financiers partenaires ainsi que les contraintes concurrentielles et réglementaires.

La société ABC arbitrage a structuré ses moyens et son organisation pour renforcer son rôle de holding animatrice suite à l'internationalisation du groupe. 8 salariés (des départements juridique et finance et contrôle interne) de la société ABC arbitrage Asset Management ont rejoint les équipes d'ABC arbitrage au 1er janvier 2018.

Le fonds ABCA Opportunities, pensé pour se déconnecter partiellement de la volatilité, a présenté un mois de janvier décevant avec un taux d'échecs M&A en hausse locale brutale et une situation de volatilité sur des points bas records. Le second semestre a été nettement plus positif et a permis in fine d'atteindre un niveau de performance équivalent à celui de l'an dernier.

Le fonds ABCA Reversion construit pour profiter de la volatilité présente une performance absolue en forte augmentation, cohérente avec les pics de volatilité du semestre. Le fonds ABCA Reversion a remporté l'Award 2018 dans la catégorie "Market Neutral & Quantitative Strategies" à la cérémonie des EuroHedge Awards.

L'actif total de ABCA Funds Ireland Plc s'élève à 302 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 339 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le groupe maintient son ambition de développer une offre de fonds d'investissement diversifiés et d'augmenter sa collecte.

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014 (agrément mis à jour et validé par l'AMF le 6 décembre 2017), est la principale société de gestion du groupe ABC arbitrage et commercialise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels. Les investissements de la société de gestion se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions ainsi que pour maximiser sa capacité d'adaptation aux conditions de marché.

Le résultat de la société est un déficit de 57 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd, société de gestion agréée par la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du groupe sur les marchés asiatiques. Du fait des investissements indispensables à la montée en puissance de son

<sup>1</sup> Étant précisé que compte tenu de la structure du groupe ABC arbitrage, le résultat social d'ABC arbitrage ne peut pas être interprété comme le reflet de l'activité économique du groupe.

activité, son résultat présente un déficit de 759 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Son apport pour le groupe est en ligne avec les attentes initiales, notamment avec le maintien des volumes traités à un niveau élevé.

Quartys Limited, société de négociation d'instruments financiers, a poursuivi le développement de son activité. Cela s'est notamment traduit par une augmentation significative du volume des transactions et par un résultat bénéficiaire de 23,7 millions d'euros. L'augmentation du résultat par rapport à l'exercice précédent est essentiellement due à l'augmentation de la volatilité sur quelques semaines en 2018 comme cela est indiqué dans la présentation des paramètres de marché ci-avant.

Les encours clients atteignent 384 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La société ABC arbitrage ne possède aucun établissement secondaire en France ou à l'étranger.

### 1.5. Ressources humaines

L'effectif moyen du groupe en 2018 s'établit à 83 collaborateurs contre 86 en 2017.

Au cours de l'exercice 2018, les frais de personnel du groupe ont diminué de près de 5%. Sans remettre en cause la politique de rémunération du groupe (maintien de recrutements de profils de qualité, prise en considération des contraintes de concurrence), la légère diminution des effectifs et le ralentissement des programmes capitalistiques ont engendré cette diminution.

La volonté d'impliquer les équipes sur le long terme et de créer une convergence d'intérêts avec les actionnaires est au cœur des préoccupations de la direction. Celle-ci s'est donc attachée à proposer différents outils d'intéressement au capital, échelonnés dans le temps, afin de permettre le développement de la société en pérennisant la maîtrise du savoir-faire et pour contenir les coûts fixes dans un environnement fortement concurrentiel.

Dans le cadre du plan Ambition 2016 et step up 2019, le groupe a réalisé les opérations suivantes :

#### Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan | Date d'acquisition définitive des actions attribuées | Nombre d'actions encore attribuables | Nombre d'actions définitivement attribuées |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| 01/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 2                     | 283 333                                            | 2016                                                 | 0                                    | 166 928                                    |
| 02/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 3                     | 283 333                                            | 2017                                                 | 0                                    | 183 916                                    |
| 03/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 4                     | 283 334                                            | 2018                                                 | 0                                    | 141 468                                    |
| 01/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 2                     | 300 000                                            | 2017                                                 | 0                                    | 290 000                                    |
| 02/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 3                     | 300 000                                            | 2018                                                 | 0                                    | 186 168                                    |
| 03/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 4                     | 300 000                                            | 2019                                                 | 264 438                              | En attente <sup>2</sup>                    |
| 01/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 2                     | 187 000                                            | 2018                                                 | 0                                    | 133 466                                    |
| 02/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 3                     | 187 000                                            | 2019                                                 | 161 066                              | En attente <sup>3</sup>                    |
| 03/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 4                     | 187 000                                            | 2020                                                 | 160 273                              | En attente                                 |
| APE-3.1/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 68 500                                             | 2019                                                 | 66 500                               | En attente <sup>4</sup>                    |
| APE-3.2/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 68 500                                             | 2020                                                 | 66 500                               | En attente                                 |
| APE-3.3/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 68 500                                             | 2021                                                 | 66 500                               | En attente                                 |
| APE-3.1/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 2                     | 10 000                                             | 2020                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| APE-3.2/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 3                     | 10 000                                             | 2021                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| APE-3.2/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 4                     | 10 000                                             | 2022                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>2 546 500</b>                                   | <b>N/A</b>                                           | <b>815 277</b>                       | <b>1 101 946</b>                           |

<sup>2</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 153 752 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.

<sup>3</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 95 823 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.

<sup>4</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 27 752 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.



## Plans d'options de souscription d'actions en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'options attribuées | Date de départ d'exercice des options | Date d'expiration des options | Prix d'exercice ajusté | Nombre d'options encore attribuables | Nombre d'options encore exerçables |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| 04/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 2                     | 373 000                     | 2018                                  | 15-juin-2022                  | 5,9685                 | 0                                    | 321 909                            |
| 05/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 3                     | 313 000                     | 2019                                  | 15-juin-2022                  | 6,3094                 | 287 115                              | En attente <sup>5</sup>            |
| 06/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 4                     | 313 000                     | 2020                                  | 15-juin-2022                  | 6,6504                 | 283 311                              | En attente                         |
| SO-1.1/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 563 333                     | 2018                                  | 30-juin-2022                  | 5,9641                 | 0                                    | 482 103                            |
| SO-1.2/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 563 333                     | 2019                                  | 30-juin-2022                  | 6,3183                 | 563 333                              | En attente <sup>6</sup>            |
| SO-1.3/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 563 334                     | 2020                                  | 30-juin-2022                  | 6,6725                 | 563 334                              | En attente                         |
| SO-2.1/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 276 000                     | 2019                                  | 30-juin-2023                  | 6,3183                 | 264 973                              | En attente <sup>7</sup>            |
| SO-2.2/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 276 000                     | 2020                                  | 30-juin-2023                  | 6,6725                 | 263 266                              | En attente                         |
| SO-2.3/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 276 000                     | 2021                                  | 30-juin-2023                  | 7,0268                 | 262 318                              | En attente                         |
| SO-1.1/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 2                     | 155 000                     | 2020                                  | 30-juin-2024                  | 6,7849                 | 155 000                              | En attente                         |
| SO-1.2/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 3                     | 155 000                     | 2021                                  | 30-juin-2024                  | 7,1631                 | 155 000                              | En attente                         |
| SO-1.3/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 4                     | 155 000                     | 2022                                  | 30-juin-2024                  | 7,5413                 | 155 000                              | En attente                         |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>3 982 000</b>            | <b>N/A</b>                            | <b>N/A</b>                    | <b>N/A</b>             | <b>2 952 650</b>                     | <b>804 012</b>                     |

## Plans d'attribution d'Unités de Performance (ou en anglais "Stock Appreciation Rights" - SAR) en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'unités attribuées | Date de départ d'exercice des unités | Date d'expiration des unités | Prix d'exercice ajusté | Nombre d'options encore attribuables | Nombre d'unités maximum encore exerçables |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| 07/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 2                     | 745 870                    | 2018                                 | 22-sept.-2022                | 6,1475                 | 0                                    | 54 670                                    |
| 08/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 3                     | 745 870                    | 2019                                 | 22-sept.-2022                | 6,4922                 | 68 200                               | En attente <sup>8</sup>                   |
| 09/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 4                     | 745 870                    | 2020                                 | 22-sept.-2022                | 6,8370                 | 68 200                               | En attente                                |
| SAR-4.1/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 167 000                    | 2019                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente <sup>9</sup>                   |
| SAR-4.2/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 167 000                    | 2020                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente                                |
| SAR-4.3/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 167 000                    | 2021                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente                                |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>2 738 610</b>           | <b>N/A</b>                           | <b>N/A</b>                   | <b>N/A</b>             | <b>628 400</b>                       | <b>54 670</b>                             |

### Pour l'ensemble des plans :

Les quantités définitivement acquises seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. Pour que 100% des produits capitalistiques attribués soient définitivement acquis, les résultats cumulés doivent atteindre :

- 55 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 2 ans,
- 90 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 3 ans,
- 125 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 4 ans.

A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 44% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 71% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

<sup>5</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 172 960 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>6</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 339 356 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>7</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 119 571 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>8</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 41 084 SAR devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>9</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 74 054 SAR devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 563 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2018 (contre 1 186 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017). La diminution de la charge est liée à la revue des espérances de quantité qui seront attribuées compte tenu de l'avancement des programmes et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2018 s'élève à 376 milliers d'euros (contre 2 258 milliers d'euros en 2017) qui minorent les fonds propres consolidés.

Depuis 1995, date de création de la société, la totalité des actions nouvelles émises issues de produits capitalistiques donnant accès au capital attribués aux collaborateurs s'établit à 10 148 200 titres (17% du capital).

### **1.6. Affectation du résultat et politique de distribution**

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 58 512 053 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

Le Bénéfice Net Consolidé par Action ordinaire (BNCPA) s'établit à 0,34 euro en 2018.

Le bénéfice net social s'établit à 0,22 euro en 2018.

Dans un contexte de taux négatifs qui semble devoir perdurer, le groupe recherche toute solution pour optimiser ses fonds propres et poursuivre sa stratégie de développement. Le conseil d'administration proposera aux actionnaires réunis en assemblée générale le 14 juin 2019, la mise en place progressive d'une distribution trimestrielle en lieu et place de la distribution semestrielle habituelle et la distribution de 0,23 euro par action, après affectation de 738 euros aux réserves légales. Ce montant serait distribué en juillet 2019, sous réserve d'approbation de l'assemblée générale. Il sera également proposé à l'assemblée générale une distribution de 0,10 euro par action la première semaine d'octobre et à nouveau de 0,10 euro par action la première semaine de décembre 2019, les deux versements sous forme de primes d'émissions. Le total des distributions envisagées pour l'année calendaire 2019, sous réserve des autorisations nécessaires, sera alors de 0,43 euro par action, soit un rendement de près de 7,1% sur la base du cours du titre ABC arbitrage au 31 décembre 2018. Pour mémoire, les montants des versements effectués sur l'année calendaire 2018 aux actionnaires se sont élevés à 0,40 euro par action pour un rendement de près de 6,6% sur la base du cours du titre ABC arbitrage au 31 décembre 2018 (6,08 euros).

Enfin le conseil d'administration a l'intention, sous réserve des décisions nécessaires, de mettre en oeuvre un acompte de 0,10 euro par action sur les résultats 2019 au cours de la première semaine d'avril 2020 pour concrétiser la mise en place de cette politique de distribution trimestrielle.

## **2. Gouvernement d'entreprise**

### **2.1. Contexte général**

Les règles de gouvernance appliquées s'appuient essentiellement sur le bon sens et cherchent à faire le compromis entre la mise en place de processus à valeur ajoutée sécurisants et la simplicité que requiert une structure de la taille du groupe ABC arbitrage.

Le conseil d'administration se réfère, depuis sa parution en décembre 2009, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites promu par MiddleNext, devenu depuis septembre 2016 le code de gouvernement d'entreprise Middlenext, consultable sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com), et validé en tant que Code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ABC arbitrage est membre actif de l'association MiddleNext et partage avec l'association des valeurs moyennes de la côte la conviction qu'il faut adapter les bonnes pratiques de gouvernance aux différents besoins des structures selon par exemple leur actionnariat ou leur taille afin de s'assurer d'une gouvernance non pas formelle mais en adéquation avec la pratique de l'entreprise. Dominique CEOLIN, président-directeur général d'ABC arbitrage a été nommé président de Middlenext, le 19 juin 2018. Dominique CEOLIN aura à cœur de valoriser cet écosystème qui contribue largement au développement économique français. Il s'est cependant engagé auprès du conseil d'administration d'ABC arbitrage à ce que son implication au sein du groupe reste intact.

ABC arbitrage était également membre de l'IFA – Institut Français des Administrateurs ([www.ifa-asso.com](http://www.ifa-asso.com)) au cours de l'exercice 2018. L'IFA apporte aux administrateurs toute l'information, la formation et l'expertise nécessaires pour l'exercice de leur fonction et associe à ses activités tous ceux qui souhaitent contribuer à l'évolution des normes professionnelles et des meilleures pratiques de gouvernance.

## 2.2. Composition du conseil

Le conseil d'administration est le lieu de confrontation des points de vue d'une direction opérationnelle pleinement impliquée dans le quotidien de l'entreprise, d'actionnaires de référence garants des choix stratégiques et d'intervenants extérieurs apportant expériences diverses, recul et indépendance d'esprit.

Cette diversité d'horizons et d'intérêts semble être le meilleur gage de la qualité des travaux et décisions du conseil d'administration aux bénéfices de l'intérêt social et de ses différentes composantes.

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la société ABC arbitrage est composé de six membres, auxquels s'ajoute un censeur.

Le pourcentage du capital détenu par les salariés sous forme de détention collective étant inférieur à 3 %, il n'y a pas de membre élu par les salariés. Un membre du comité d'entreprise assiste, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration.

Les mandats des membres du conseil d'administration et / ou dirigeants se présentent comme suit :

| Nom                                                                                                                           | Administrateur indépendant ? | Sexe | Age (ans) Date AG | Nationalité de la personne physique citée | Autres mandats / fonctions                                                                       | Société Groupe | Société côtée |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------|-------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Dominique CEOLIN<br>(Président-directeur général)                                                                             | NON                          | H    | 51                | Française                                 | Président-directeur général ABCA AM                                                              | O              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Membre du conseil d'administration d'ABCA Asia                                                   | O              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Administrateur / Président du conseil d'administration de Financière WDD                         | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Administrateur MiddleNext                                                                        | N              | N             |
| David HOEY<br>(Directeur Général Délégué)                                                                                     | NON                          | H    | 49                | Irlandaise                                | Membre du conseil d'administration d'ABCA AM                                                     | O              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Membre du conseil d'administration d'ABCA Asia                                                   | O              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Membre du conseil d'administration d'ABCA Funds Ireland Plc                                      | N              | N             |
| AUBEPAR INDUSTRIES SE<br>(Administrateur Xavier CHAUDERLOT est le Représentant permanent de la société Aubépar Industries SE) | NON                          | H    | 55                | Belge                                     | <b>Aubépar Industries SE :</b><br>Administrateur d'Aubépar SE                                    | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Président d'H24 aviation SAS                                                                     | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Administrateur de Financière du Bailli SA (représentée par Xavier Chauderlot)                    | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Président du conseil de surveillance de Lehmann Aviation SAS (représentée par Xavier Chauderlot) | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Membre du comité stratégique d'Avel Robotics SAS (représentée par Xavier Chauderlot)             | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | <b>Xavier Chauderlot :</b><br>PDG d'Aubépar Industries SE                                        | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | PDG d'Aubépar SA                                                                                 | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Administrateur de Quartys Ltd                                                                    | O              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Responsable pédagogique de Lazy 8 Flight School                                                  | N              | N             |
|                                                                                                                               |                              |      |                   |                                           | Administrateur de Financière du Bailli SA                                                        | N              | N             |

|                             |     |   |     |           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |     |
|-----------------------------|-----|---|-----|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Jean-François DROUETS       | OUI | H | 55  | Française | Président de Catella Valuation Advisors                                                                                                                                                                                                                             | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du comité directeur de Catella France                                                                                                                                                                                                                        | N   | N   |
| Sabine ROUX de BEZIEUX      | OUI | F | 54  | Française | Directeur général de Notus Technologies SAS                                                                                                                                                                                                                         | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de la Banque Transatlantique                                                                                                                                                                                                      | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de Altur Investissements                                                                                                                                                                                                          | N   | O   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de Tarkett                                                                                                                                                                                                                        | N   | O   |
| Marie-Ange VERDICKT         | OUI | F | 56  | Française | Membre du conseil de surveillance de Wavestone, Présidente du comité d'audit                                                                                                                                                                                        | N   | O   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de CapHorn Invest                                                                                                                                                                                                                 | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil d'administration d'Interparfums, Présidente du comité d'audit                                                                                                                                                                                     | N   | O   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de Bonduelle SCA et Présidente du Comité des Comptes                                                                                                                                                                              | N   | O   |
| Muriel VIDEMONT DELABORDE   | OUI | F | 49  | Française | Directrice Générale d'AXA Services, en charge de la Finance, de la Compliance & du Risque                                                                                                                                                                           | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Directrice des Projets stratégiques du Groupe AXA                                                                                                                                                                                                                   | N   | O   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil d'administration de la société AXA Services SAS                                                                                                                                                                                                   | N   | N   |
| Didier RIBADEAU DUMAS       | OUI | H | 72  | Française | Représentant d'ABCA au conseil d'administration d'ABCA AM                                                                                                                                                                                                           | O   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil d'administration, membre du Comité stratégique, président du comité des comptes, président du comité des risques, président du comité des nominations, membre du comité des rémunérations de La Banque Postale, filiale à 100% du groupe La Poste | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil d'administration de BPE, filiale à 100% de La Banque Postale                                                                                                                                                                                      | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et membre du comité des nominations et rémunérations et du comité stratégique de Poste Immo, filiale à 100% du groupe La Poste                                                                      | N   | N   |
|                             |     |   |     |           | Membre du conseil de surveillance de Comgest                                                                                                                                                                                                                        | N   | N   |
| Jacques CHEVALIER (Censeur) | OUI | H | N/A | Française | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                 | N/A | N/A |

ABCA : ABC arbitrage

ABCA AM : ABC arbitrage Asset Management

ABCA Asia : ABC arbitrage Asset Management Asia

Les membres du conseil d'administration disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour remplir leur mandat.

Dominique CEOLIN, président-directeur général, actuaire diplômé de l'Institut des Actuaire Français, titulaire d'un DEA de Mathématiques et Informatique, a participé en 1994 au développement de l'activité "Arbitrage Domestique" chez ABN AMRO Securities France. Il s'est associé dès 1995 à la création d'ABC arbitrage et fait bénéficier le groupe de son expérience.

La société Aubépar Industries SE, actionnaire historique, représentée par Xavier Chauderlot, co-fondateur du groupe, figure parmi les plus importants actionnaires de la société avec plus de 14 % de participation au capital. Il allie connaissance du métier et recul par rapport à l'activité opérationnelle quotidienne.

Les autres administrateurs sont indépendants conformément à la définition du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Jean-François DROUETS, diplômé d'HEC et titulaire d'un DESS Notarial, Chartered Surveyor, est président fondateur de Catella Valuation Advisors, société d'expertise et de conseil en immobilier, filiale du groupe suédois Catella. Il apporte son expérience du monde des affaires.

Sabine ROUX de BEZIEUX est diplômée de l'ESSEC et titulaire du DECF et d'une licence de philosophie. Après deux années en banque d'affaires, elle passe 13 ans dans le groupe Andersen à Londres et à Paris. De 2002 à 2012, elle dirige sa propre activité de conseil, Advanceo, avant de rejoindre le Conseil d'administration de plusieurs sociétés cotées et de prendre la Direction Générale de Notus Technologies. Elle est engagée depuis plus de dix ans dans le monde des fondations, d'abord avec la fondation ARAOK qu'elle a co-crée en 2005, puis en lançant l'association Un Esprit de Famille, qui rassemble les fondations familiales en France. Elle est par ailleurs active dans le milieu associatif, comme trésorière de United Way L'Alliance et présidente de la Fondation de la Mer.

Marie-Ange VERDICKT est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux. Après une expérience d'audit chez Deloitte, puis d'analyse financière chez Euronext pendant près de 10 ans, elle rejoint en 1998 Financière de l'Echiquier, société de gestion de portefeuille, en tant que gérant de Fonds Commun de Placement pour une période de 15 ans. Elle y a également développé les pratiques d'Investissement Socialement Responsable.

Muriel VIDEMONT DELABORDE est ingénieur, diplômée de l'ESPCI et titulaire d'un MBA de l'université de Toronto. Après avoir exercé au sein du Boston Consulting Group, où elle est devenue Principal, elle a pris en 2009 la direction du pilotage des partenariats vie & santé d'Allianz. Cette expérience l'a amenée en 2011 à diriger la stratégie d'Allianz France. En 2013, elle est nommée directrice du contrôle et du pilotage financier d'Allianz France S.A. En 2018, elle rejoint le groupe AXA en tant que directrice générale d'AXA Services.

Didier RIBADEAU DUMAS est ancien élève de l'ENA. Il a d'abord occupé, entre 1971 et 1984, diverses fonctions au Ministère de l'Economie et des Finances, puis a dirigé la filiale internationale du CIC avant de rejoindre en 1989 un cabinet de conseil international en stratégie et management, dont il fut un des Senior Vice Présidents, jusqu'en 2006.

Le conseil d'administration a utilisé la faculté de demander à tout tiers de participer à ses réunions en qualité de censeur soit ponctuellement, soit régulièrement, avec voix consultative, afin d'enrichir ses débats. Jacques CHEVALIER a ainsi participé à une réunion du conseil d'administration en 2017.

Jacques CHEVALIER, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de mathématiques, actuaire, était professeur des universités.

Un représentant du comité d'entreprise, Cédric LORANS, participe à toutes les réunions du conseil d'administration. Cédric LORANS a rejoint le groupe en 2000 en qualité d'analyste financier et est aujourd'hui responsable adjoint du département.

Conformément aux statuts, chacun des membres du conseil d'administration est propriétaire d'au moins une action.

### **Application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes :**

Les femmes représentent 50% du conseil d'administration. En dehors des administrateurs actionnaires fondateurs historiques, les femmes représentent 75% du conseil d'administration (3 membres sur 4). A titre de comparaison, au 29 juin 2018, la place des femmes dans les conseils d'administration des sociétés du SBF 120 était de 35,6% (source : Ethics & Boards).

### **Administrateurs indépendants :**

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N°3 du code MiddleNext, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ne pas avoir de lien familial proche ou de relation de proximité avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

### **Durée des mandats :**

La durée des mandats de quatre ans est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi et est en ce sens conforme à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

Didier Ribadeau-Dumas a souhaité démissionner de ses fonctions d'administrateur après avoir accompagné la croissance du groupe pendant près de 20 ans. Son mandat a pris fin le 21 septembre 2018.

| Prénom et nom<br>ou dénomination sociale                   | Nature du mandat                      | Date du premier<br>mandat | Date de dernière<br>nomination<br>au conseil<br>d'administration | Fin du mandat                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Dominique CEOLIN                                           | Administrateur                        | 10 octobre 1997           | 5 juin 2015                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2018 |
|                                                            | Président du conseil d'administration | 10 octobre 1997           | 5 juin 2015                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2018 |
| Aubépar Industries SE<br>Représentée par Xavier CHAUDERLOT | Administrateur                        | 1er juin 2012             | 27 mai 2016                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2019 |
| Jean-François DROUETS                                      | Administrateur                        | 11 avril 2006             | 5 juin 2015                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2018 |
| Sabine ROUX de BÉZIEUX                                     | Administrateur                        | 10 mars 2011              | 5 juin 2015                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2018 |
| Marie-Ange VERDICKT                                        | Administrateur                        | 24 janvier 2013           | 16 juin 2017                                                     | AGOA statuant sur les comptes de 2020 |
| Muriel VIDEMONT DELABORDE                                  | Administrateur                        | 26 mai 2016               | 27 mai 2016                                                      | AGOA statuant sur les comptes de 2019 |
| Didier RIBADEAU DUMAS                                      | Administrateur                        | 1er avril 2000            | 27 mai 2016                                                      | 21 septembre 2018                     |

AGOA : Assemblée générale ordinaire annuelle

### **Conflits d'intérêts et déontologie :**

Dominique CEOLIN est le président-directeur général de la société ABC arbitrage. Le cumul des fonctions a été débattu par les membres du conseil d'administration et les principes de séparation de fonctions ont été vérifiés, notamment pour s'assurer qu'il existe suffisamment de contre-pouvoirs pour que ce cumul de fonctions ne soit pas constitutif d'un danger pour le groupe.

Le conseil a souhaité que le déontologue, Gaëtan FOURNIER, lui rapporte directement tout fait qui semblerait anormal ou constitutif d'un conflit d'intérêts. En 2018, aucun événement de cette nature n'a été porté à la connaissance du conseil, que ce soit par le déontologue, le président ou un administrateur.

En outre, le règlement intérieur du conseil d'administration indique explicitement que chacun des membres du conseil est tenu, dès sa prise de fonction et pendant toute la durée de son mandat, d'apprécier s'il est susceptible d'être dans une situation de conflit d'intérêts potentielle, apparente ou réelle. Dans ces cas, il appartiendra à l'administrateur concerné de donner une description de sa situation au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. L'administrateur concerné s'abstiendra de participer au vote de toutes délibérations afférentes, ou affectées par ledit conflit.

Chaque année, le conseil examine la situation de chacun de ses membres afin de s'assurer de son indépendance et pour identifier les domaines potentiels de conflits d'intérêts. A cette occasion, chaque administrateur déclare sur l'honneur ne pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts n'ayant pas déjà donné lieu à déclaration auprès du conseil d'administration.

Le respect des codes de déontologie et des réglementations est au cœur des préoccupations des membres du conseil d'administration, en conformité avec les recommandations N°1 et N°2 du code MiddleNext, relatives respectivement à la déontologie des membres du conseil et à l'absence de conflits d'intérêts.

Cette attention est encore renforcée par l'intérêt porté par les investisseurs des fonds d'investissement proposés par la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.

Ainsi, en 2018, 43% des investisseurs en nombre de ABCA Funds Ireland représentant 59% des montants souscrits ont adressé un questionnaire de « due diligence » à la société de gestion de portefeuille dans lesquels étaient systématiquement posées des questions relatives à l'existence sur les 5 dernières années d'enquêtes ou de poursuites pénales, civiles ou administratives à l'encontre de l'entreprise ou de toute société affiliée, d'un homme clé ou d'un employé de ces sociétés.

### **Choix des administrateurs :**

Concernant les candidatures au conseil d'administration, leur recevabilité est traitée directement en séance plénière et plusieurs rencontres sont ensuite organisées entre le ou la candidat(e) et les administrateurs indépendants hors la présence du président. La nomination en tant que censeur est ensuite décidée par l'ensemble des administrateurs. Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°8 du code MiddleNext, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société. La liste des mandats, ainsi qu'un descriptif de l'expérience et de la compétence de l'administrateur dont la nomination ou le renouvellement de mandat est proposé, figure sur le site internet du groupe.

## **2.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

### **Règlement intérieur :**

Le conseil d'administration du 7 décembre 2010 a décidé de fixer, dans un règlement intérieur, les principes directeurs de son fonctionnement, qui sont conformes à la recommandation N°7 du code Middledenext.

Il précise les rôles et pouvoirs du conseil d'administration ainsi que certaines règles applicables aux administrateurs, dans le prolongement des dispositions légales et statutaires. De portée strictement interne à la société, le règlement ne saurait en aucune façon se substituer aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés ni aux statuts de la société ABC arbitrage.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est consultable sur le site internet de la société.

### **Mise en place de comités :**

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de comité spécialisé.

Un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité stratégique ont été mis en place par le conseil d'administration et leurs compositions sont décidées au cas par cas en fonction du sujet traité. Ils se réunissent à la demande soit de la direction soit de tout membre du conseil d'administration.

#### ☐ Comité d'audit

Pour rappel, le comité d'examen des comptes a été refondu sous la dénomination de comité d'audit par le conseil d'administration du 17 janvier 2017. Il est composé de quatre administrateurs (Aubépar Industries représentée par Xavier Chauderlot, Sabine Roux de Bézieux, Marie-Ange Verdickt et Muriel Vidémont Delaborde) dont trois indépendants au sens du code MiddleNext, étant précisé que les autres administrateurs et la direction générale pourront se joindre aux réunions.

Le conseil d'administration du 17 janvier 2017 a nommé Muriel VIDEMONT DELABORDE, administrateur indépendant, en qualité de Présidente du comité d'audit. Les missions et le fonctionnement de ce comité ont été définis au sens du Code MiddleNext à savoir, sans préjudice des compétences du conseil, le comité d'audit :

- suit le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et à ce titre a accentué les échanges sur cet exercice du fait de la mise en place d'un nouveau rapport des commissaires aux comptes au comité d'audit ;
- s'assure du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
- approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Le comité d'audit s'est réuni le 20 mars 2018 à l'occasion de l'arrêté des comptes 2017. Il était composé de l'ensemble des membres du comité d'audit. A également participé à cette réunion Gaëtan FOURNIER, responsable finance et contrôle interne et les autres administrateurs ayant souhaités se joindre à cette réunion. Il s'est également tenu le 18 septembre 2018 à l'occasion de l'arrêté des comptes du 1er semestre 2018 et il était composé de l'ensemble des

membres du comité d'audit. Gaëtan FOURNIER, responsable finance et contrôle interne a également participé à cette réunion.

Avant la réunion d'approbation des comptes, le comité d'audit reçoit un compte rendu précis de tous les faits significatifs de la période et notamment des points importants liés à l'arrêté des comptes, que ceux-ci aient été soulevés en interne ou par les commissaires aux comptes lors de l'exécution de leur mission.

Ainsi, lors des deux réunions tenues en 2018, ont notamment été abordés les points suivants :

- Le bilan de l'activité opérationnelle du groupe
  - L'analyse du résultat dans le contexte de marché
  - Les réflexions stratégiques en cours
  - L'analyse des faits marquants concernant les sociétés du groupe
  - La description et l'analyse des risques des activités
  - L'évolution de la structure opérationnelle et la relation avec les principales contreparties
- Les évolutions comptables, réglementaires et fiscales
- L'évolution des effectifs, la politique de rémunération et le suivi des programmes capitalistiques
- Les litiges en cours
- La cotation de l'action ABC arbitrage
- Le bénéfice distribuable

#### ☐ Comité des rémunérations

Ce comité a pour rôle de préparer toute question liée à la rémunération et, plus généralement, d'étudier la politique de rémunération de la société et du groupe. L'objectif poursuivi par la société repose sur la diversification et l'optimisation des rémunérations afin de recruter, motiver et fidéliser ses dirigeants et ses collaborateurs dans le but de maintenir et d'accentuer la performance du groupe.

Durant l'exercice 2018, le comité des rémunérations s'est réuni une fois, le 21 novembre 2018.

#### ☐ Comité stratégique

Le comité stratégique a pour mission de donner au conseil d'administration son avis sur les orientations stratégiques de la société et du groupe, sur la politique de développement, et sur toute autre question stratégique importante dont le conseil le saisit. Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler son avis au conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissements, de croissance externe, ou de désinvestissement et de cession.

Le comité est composé de l'ensemble des administrateurs - éventuellement assistés de personnes extérieures au conseil, choisies pour leurs compétences spécifiques. Le président directeur général peut être membre du comité stratégique. Le comité stratégique se réunit autant de fois qu'il est nécessaire pour mener à bien ses missions.

Durant l'exercice 2018, le comité stratégique s'est réuni deux fois, le 8 février et le 21 novembre 2018.

#### **Réunions du conseil :**

Le conseil d'administration, notamment sur la base des travaux du comité stratégique, définit les grandes orientations stratégiques de la société et du groupe. En particulier le conseil d'administration participe activement au développement stratégique des filiales. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Afin de permettre à un maximum d'administrateurs d'assister aux séances du conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunions sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation dans l'optique de permettre la présence effective du plus grand nombre. En 2018, le taux de présence aux réunions des membres du conseil d'administration a été de 80 %.

Le conseil d'administration n'a jamais été empêché de se réunir ou de délibérer pour des questions de quorum. Après débat, toutes ses décisions ont été prises à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués au siège social par tout moyen, en pratique par courrier électronique, télécopie ou verbalement. Préalablement à la réunion, chaque membre reçoit un ordre du jour et éventuellement tout document préparatoire conformément à la recommandation N°4 du code Middledenext afin que les membres disposent de l'ensemble de l'information nécessaire au bon accomplissement de leur mission. Les débats



sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète, concise, synthétique et pertinente et avec le souci de centrer les débats sur les questions importantes notamment d'ordre stratégique.

Toutes les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

En outre, conformément à l'article L. 823-17 du code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion d'arrêté des comptes. Ils étaient présents aux réunions du conseil d'administration qui ont arrêté les comptes annuels 2017 et les comptes du 1er semestre 2018 ainsi qu'au conseil d'administration du 14 décembre 2018 pour la présentation du plan d'audit relatif à l'arrêté des comptes 2018.

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, respectant ainsi la recommandation N°5 du code MiddleNext, à savoir les : 18 janvier 2018, 22 mars 2018, 2 mai 2018, 22 mai 2018, 15 septembre 2018, 21 septembre 2018 et 14 décembre 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2018, le pouvoir du directeur général est limité à 500 000 € d'engagement de trésorerie. Au-delà de ce montant, le directeur général doit requérir l'autorisation du conseil d'administration. Aucune autre limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

Conformément à la recommandation N°19 du code MiddleNext, le conseil d'administration a discuté, lors de différentes réunions du conseil, des points de vigilance et est attentif à toute évolution en la matière. En outre, le conseil d'administration délibère annuellement de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

### **Décisions marquantes de l'exercice 2018 :**

Le conseil d'administration a veillé au suivi des projets en cours au sein de la société et du groupe et a contrôlé leur marche générale. Le conseil d'administration a discuté des points de vigilance identifiés par le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui lui ont semblé pertinents par rapport au contexte du groupe ABC arbitrage.

Les principaux travaux du conseil en 2018 ont été :

- organisation et développement du groupe ;
- nomination d'un directeur général délégué ;
- suivi de l'activité opérationnelle des filiales et du suivi des lettres de cadrages ;
- contrôle des risques ;
- suivi des évolutions réglementaires ;
- examen des comptes annuels et semestriels ;
- réflexion et validation de l'information concernant la communication des résultats ;
- validation du rapport de gestion ;
- discussion sur le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société au cours de l'exercice 2018 ;
- état des conventions réglementées ;
- revue du plan d'action destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- préparation de l'assemblée générale mixte annuelle du 15 juin 2018 ;
- validation du rapport spécial sur le descriptif du programme de rachat d'actions et de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital ;
- validation du rapport sur les projets de résolutions proposées à l'assemblée générale ;
- validation du rapport sur les stock-options et l'attribution d'actions de performance ;
- validation du tableau des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital ;
- mise en œuvre du programme de rachat d'actions, rachat de blocs d'actions et suivi du compte de rachat ;
- mise en œuvre de la distribution d'un solde du dividende 2017 ;
- mise en œuvre de la distribution de prime d'émission mise en paiement en novembre 2018 ;
- attribution définitive d'actions de performance et définition de nouveaux plans d'attribution conditionnés à la performance ;
- définition de plans d'attribution d'Unités de Performance (UPE) (aussi appelés "Share Appreciation Rights" (SAR)) conditionnés à la performance
- décision ou non de verser un supplément de participation sur l'exercice 2018 ;
- fixation des jetons de présence et de la rémunération variable des mandataires opérationnels ;
- décision d'augmentation de capital d'ABC arbitrage Asset Management Asia.

## **Evaluation du conseil :**

La relecture de ce rapport puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permet au conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du conseil d'administration et d'évaluation de l'information communiquée aux membres du conseil et respecte sur ce point la recommandation N°11 du code MiddleNext.

### **2.4. Politique de rémunérations des mandataires sociaux**

Le présent rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants pour l'exercice 2018 sera soumise à l'approbation des actionnaires en application de l'article L.225-37-2 nouveau du Code de commerce introduite par la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants d'ABC arbitrage est déterminée par référence aux principes énoncés par le Code MiddleNext sur le gouvernement d'entreprise mis à jour en septembre 2016.

#### **Rémunération des administrateurs :**

Pour mémoire, l'assemblée générale du 31 mai 2007 avait décidé de fixer à 60 000 € le montant maximum global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2007 et les suivants, et ce jusqu'à nouvelle décision, à charge pour le conseil d'administration de voter annuellement l'attribution individuelle de ces jetons.

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant fixe à chaque type de réunion. Le paiement des jetons de présence est ainsi basé sur la présence effective du mandataire et prend en compte sa contribution effective aux travaux du conseil, conformément à la recommandation N°10 du code MiddleNext.

A l'exclusion de tout travail technique spécifique ou préparatoire rémunéré sous forme de prestations, les membres du conseil d'administration sont rémunérés selon les modalités de principe suivantes :

- 700 euros par participation à un conseil d'administration ;
- 1 400 euros par participation au conseil d'administration clôturant les comptes ;
- 700 euros par participation à l'assemblée générale ;
- 700 euros par participation active à l'assemblée générale ;
- 2 100 euros par participation à une réunion du comité d'audit ;
- 700 euros par participation à une réunion du comité des rémunérations ;
- 700 euros par participation à un comité ou à une session de travail divers.

La rémunération effective est fixée définitivement après débat au sein du conseil d'administration. En effet, certains administrateurs peuvent également renoncer à tout ou partie de leurs jetons de présence. Ainsi, le président a décidé de limiter le versement de ses jetons de présence à 2 000 euros.

Les rémunérations versées en 2018 par la société ABC arbitrage aux mandataires sociaux au titre des jetons de présence sont de 55 000 euros et s'établissent comme suit :

| Nom                                                     | Fonction       | Jetons de présence |       |        |
|---------------------------------------------------------|----------------|--------------------|-------|--------|
|                                                         |                | 2018               | 2017  | 2016   |
| Dominique CEOLIN                                        | Président      | 2 000              | 2 000 | 2 000  |
| Aubépar Industries SE représentée par Xavier CHAUDERLOT | Administrateur | 12 600             | 2 000 | 2 000  |
| Jean-François DROUETS                                   | Administrateur | 5 600              | 3 000 | 4 750  |
| Sabine ROUX de BEZIEUX                                  | Administrateur | 8 400              | 7 500 | 6 500  |
| Didier RIBADEAU DUMAS                                   | Administrateur | 0                  | 7 500 | 11 000 |
| Marie-Ange VERDICKT                                     | Administrateur | 10 500             | 7 000 | 8 000  |
| Muriel VIDEMONT DELABORDE                               | Administrateur | 15 400             | 8 500 | 4 000  |
| Jacques CHEVALIER                                       | Censeur        | 500                | 500   | 2 000  |

## **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux :**

Les rémunérations en euros accordées au titre de l'exercice concerné à Dominique CEOLIN, dirigeant mandataire social de la société cotée, en 2018, comparées à celles des deux exercices précédents, au titre de ses fonctions (mandat ou salaire), hors jetons de présence, au sein des sociétés du groupe s'établissent comme suit :

| En euros                                                | 2018                  | 2017    | 2016    |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|---------|---------|
| Fonctions salariées (fixe)                              | 36 800                | 223 025 | 222 866 |
| Régularisation congés payés pour fin de contrat salarié | 36 619                | 0       | 0       |
| Avantage en nature                                      | 0                     | 0       | 0       |
| Intéressement                                           | 19 866                | 19 614  | 19 308  |
| Participation                                           | 7 666                 | 7 574   | 24 107  |
| Mandat social (fixe)                                    | 190 000               | 0       | 0       |
| Mandat social (Prime de révocation ad nutum)            | 49 250                | 46 000  | 77 000  |
| Mandat social (Primes variables brutes)                 | 197 000               | 183 000 | 305 000 |
| Paieement en actions                                    | 154 719 <sup>10</sup> | 188 735 | 71 053  |
| Avantages postérieurs à l'emploi                        | 0                     | 0       | 0       |

Les rémunérations en euros accordées au titre de l'exercice concerné à David HOEY, dirigeant mandataire social de la société cotée (Directeur général délégué), en 2018, au titre de ses fonctions (mandat ou salaire), hors jetons de présence, au sein des sociétés du groupe s'établissent comme suit :

| En euros                                                | 2018                  |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|
| Fonctions salariées (fixe)                              | 26 545                |
| Régularisation congés payés pour fin de contrat salarié | 18 987                |
| Avantage en nature                                      | -                     |
| Intéressement                                           | 19 866                |
| Participation                                           | 7 666                 |
| Mandat social (fixe)                                    | 138 400               |
| Mandat social (Prime de révocation ad nutum)            | 49 250                |
| Mandat social (Primes variables brutes)                 | 197 000               |
| Paieement en actions                                    | 154 719 <sup>10</sup> |
| Avantages postérieurs à l'emploi                        | -                     |

## **Principes directeurs de la politique de rémunération d'ABC arbitrage**

Il est rappelé que les principes de la politique de rémunération sont appliqués de manière identique pour la direction et les collaborateurs : une rémunération fixe maîtrisée, une rémunération variable corrélée à des résultats financiers effectifs, un intéressement au capital lié à des conditions de performance sur la durée et sur la base d'une volonté individuelle d'implication actionnariale. Ainsi, le Conseil d'administration s'applique à respecter les sept principes posés par la recommandation N°13 du code MiddleNext pour la détermination de la rémunération à savoir : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Les principes de rémunération des dirigeants du groupe ont été établis au début des années 2000 et restent les mêmes aujourd'hui : la rémunération est essentiellement conditionnée à la performance du groupe et est calculée sur la base

<sup>10</sup> 21 946 actions ont définitivement été attribuées à Dominique CEOLIN et David HOEY le 15 juin 2018. Le cours d'ouverture du titre ABC arbitrage ce jour étant de 7,05 €, 154 719 € sont présentés en paiements en actions au titre de l'exercice 2018.

du résultat net, intégrant ainsi toutes les charges supportées par les actionnaires, y compris la propre rémunération des dirigeants. En outre, les rémunérations sont fixées en fonction des responsabilités opérationnelles de chacun.

Enfin, en application de la recommandation N°18 du code MiddleNext, le Conseil d'administration veille à ce que les plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achats d'actions ne soient pas concentrés à l'excès sur les mandataires sociaux du groupe ABC arbitrage. Ainsi aucun bénéficiaire ne peut se voir octroyer plus de 15% d'actions ou d'options au titre d'un plan. L'attribution définitive des actions est soumise à des conditions de performance qui traduisent l'intérêt à moyen/long terme du groupe.

### **Rémunération fixe**

Dominique CEOLIN et David HOEY, respectivement président directeur général et directeur général délégué, ont démissionné de leurs fonctions salariées le 28 février 2018. A compter de cette date, il n'y a plus cumul d'une fonction salariée et d'une fonction mandataire. L'ensemble des avantages liées à la fonction salariée est donc caduque. La rémunération fixe au titre du mandat social s'élève 228 000 euros annuel pour Dominique CEOLIN et 166 080 euros annuel pour David HOEY.

### **Rémunération variable**

La rémunération du président directeur général et du directeur général délégué est fondée sur la notion de prime variable récompensant la performance.

La détermination de la rémunération variable est décidée par le Conseil d'administration sur la base des comptes arrêtés et audités.

Le Conseil d'administration décide une rémunération variable comprise entre 1% et 3% du résultat net consolidé du groupe.

Cette rémunération est fondée sur des critères tant objectifs (quantitatifs) que subjectifs (qualitatifs) : la performance économique du groupe, le profil de risque lié à la performance, la qualité du management (turn-over, etc.), toute action visant à la construction pérenne du groupe. Ainsi, la variation de la prime pourra notamment être fonction de l'évaluation de la qualité du travail et du comportement du mandataire au sein du groupe.

### **Prime de mandat**

L'esprit des contrats signés avec les dirigeants mandataires sociaux est de permettre à la société de vivre un changement de direction, total ou partiel, dans des conditions qui ne menacent pas la stabilité de la société. Le conseil d'administration accorde donc une importance particulière à s'assurer qu'une divergence de vue avec un mandataire le laisse libre de modifier la composition de la direction de la société dans des conditions déterminées à l'avance, alors que les parties étaient dans une commune vision des intérêts de la société et vivaient une relation sereine.

Aucun avantage ne sera accordé au président directeur général et au directeur général délégué à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, conformément à la recommandation N°16 du code MiddleNext.

Néanmoins, à compter de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a décidé d'ajouter à la rémunération du président directeur général<sup>11</sup> une prime appelée « prime de révocation ». Cette prime de révocation correspond à 0,25% du résultat net consolidé. Le fait de payer un pourcentage du résultat, au fur et à mesure du mandat, rend les montants versés cohérents avec les résultats de la structure et donc avec les performances du dirigeant et son implication sur la durée.

Cette prime de révocation vient rémunérer annuellement et par avance la rupture de tout mandat ainsi que, pour partie, l'engagement de non concurrence.

En contrepartie, le mandataire renonce expressément à réclamer toute indemnité de rupture en fin de mandat, quelle qu'en soit la cause, sauf cas de rupture dans des conditions vexatoires.

### **Approbation de la rémunération du dirigeant mandataire social**

---

<sup>11</sup> Et depuis l'exercice 2018, du directeur général délégué également.  
ABC arbitrage

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé composant la rémunération totale et les avantages de toute nature en raison de son mandat à Monsieur CEOLIN, directeur général et Monsieur HOEY, directeur général délégué.

Conformément à la loi Sapin 2, la rémunération variable et exceptionnelle des mandataires sociaux est soumise au contrôle antérieur et à posteriori de l'Assemblée Générale.

### **Clause de non concurrence et indemnité compensatrice**

Compte tenu de la nature de leurs fonctions de président directeur général et directeur général délégué d'une ou plusieurs sociétés du groupe ABC arbitrage, les mettant en relation avec le savoir-faire, les informations confidentielles et stratégiques et les partenaires de l'activité dans le domaine des arbitrages boursiers et de la gestion alternative, il est interdit à ces derniers, en cas de rupture de leur dernier mandat au sein du groupe, quel qu'en soit la cause ou l'auteur, d'exercer à leur compte, par personne interposée ou au service d'une autre personne physique ou morale, toute fonction liée à la conception et/ou à la réalisation d'arbitrages boursiers et toute activité de gestion alternative tant pour compte propre que pour compte de tiers qui pourraient concurrencer des activités existantes dans une des sociétés du groupe ABC arbitrage à la date du départ.

Le président directeur général et le directeur général délégué se sont engagés également à ne pas exploiter, au détriment de toute société du groupe ABC arbitrage, les procédés, méthodes et informations confidentiels qui lui sont propres, dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

Cette interdiction de concurrence s'appliquera pendant une durée de dix-huit mois à compter de la cessation effective du dernier mandat du président directeur général ou du directeur général délégué, exercé au sein du groupe ABC arbitrage et portera sur l'ensemble des marchés financiers sur lesquels sont montées les stratégies d'arbitrage au jour de la fin du mandat et notamment, sans que ces exemples soient exhaustifs, l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle portera également sur les portefeuilles et la clientèle que le dirigeant concerné serait amené à gérer.

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, le dirigeant concerné (président directeur général ou directeur général délégué) percevra, de manière irrévocable à compter de la cessation effective de ses fonctions de mandataire, une indemnité compensatrice brute égale à 40% de la moyenne sur une base annuelle des primes variables brutes reçues au cours des 36 derniers mois de mandat, plafonnée à la somme totale de 150 000 euros bruts. Cette indemnité de non concurrence de fin de contrat s'ajoute aux sommes perçues à ce titre au cours de l'exécution de son mandat telle qu'indiquées dans le présent rapport.

Cette indemnité compensatrice sera versée en dix-huit mensualités, à la condition suspensive de la réception par tout moyen, chaque trimestre, d'un justificatif de situation démontrant le respect effectif de la présente clause (attestation Pôle Emploi, bulletin de paie, attestation d'employeur, attestation sur l'honneur, etc.).

### **Aucun engagement de retraite complémentaire ou supplémentaire à prestations définies**

Conformément à la recommandation N°17 du code MiddleNext, aucun engagement de retraite complémentaire ni aucun engagement de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place au bénéfice ni du président directeur général ni du directeur général délégué, le Conseil d'administration ayant clairement exprimé son opposition à tout engagement de ce type.

### **Jetons de présence**

L'Assemblée générale fixe un montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant fixe à chaque type de réunion et vote annuellement l'attribution individuelle des jetons de présence, en fonction de la présence effective et de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil, conformément à la recommandation N° 10 du code MiddleNext.

Le président directeur général décide chaque année de limiter le versement de ses jetons de présence à 2 000 euros.

### Absence d'avantages en nature

Le président directeur général et le directeur général délégué ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

### Attribution d'options ou d'actions de performance

Le président directeur général et le directeur général délégué sont éligibles aux plans d'actions gratuites et de stock-options mis en place par la Société au profit des salariés et des dirigeants du groupe. Les actions gratuites ou options d'achat ou de souscription dont ils sont bénéficiaires sont obligatoirement soumises à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration.

A titre d'information, la loi n'autorise plus l'attribution de stock option ni d'action de performance aux mandataires sociaux qui dépasse 10% du capital quelque soit l'endettement en face de cette détention, ni l'attribution de produits capitalistiques qui ferait dépasser ce seuil des 10%. Le président directeur général, Dominique CEOLIN, ne peut donc pas bénéficier en l'état de plans de stock option et/ou d'attributions d'actions de performances.

### Attribution d'Unités de Performance (UPE) (aussi appelés "Share Appreciation Rights" (SAR)) conditionnés à la performance

Le président directeur général et le directeur général délégué sont éligibles aux plans d'UPE sous condition de performance.

### Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et restrictions imposées en matière d'intervention sur le titre ABC arbitrage

Au titre de la transparence et de la prévention des délits d'initiés, il a été demandé aux mandataires sociaux d'observer une période de non-intervention sur le titre ABC arbitrage à compter du 1er jour de l'exercice jusqu'au lendemain de la publication des comptes annuels et du 1er juillet jusqu'au lendemain de la publication des comptes semestriels.

Les interventions des mandataires font l'objet de déclarations à la société et de publications sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers. Le seuil déclaratif est de 20 000 euros par année civile. Sont visés tant les titres de capital que les titres de créance et les instruments dérivés ou instruments financiers liés à ces titres. Les déclarations sont transmises à l'AMF et à ABC arbitrage dans les 3 jours ouvrés, à compter de la date de la transaction.

En 2018 les administrateurs et mandataires sociaux de la société ont effectué les opérations suivantes sur le titre ABC arbitrage :

| Nom                                  | Acquisitions<br>(en €) | Cessions<br>(en €) | Souscriptions<br>(en €) | Nombre de titre<br>ABCA détenues<br>au 31/12/2018 |
|--------------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Dominique CEOLIN                     | 154 719 €              | - €                | 902 690 €               | 2 478 337                                         |
| Financière WDD*                      | - €                    | - €                | - €                     | 6 668 695                                         |
| David HOEY                           | 635 619 €              | 416 473 €          | 902 690 €               | 3 200 979                                         |
| Aubépar Industries et ses filiales** | - €                    | - €                | - €                     | 8 367 490                                         |
| Jean-François DROUETS                | - €                    | - €                | - €                     | 10 549                                            |
| Sabine ROUX DE BEZIEUX               | - €                    | - €                | - €                     | 120                                               |
| Marie-Ange VERDICKT                  | - €                    | - €                | - €                     | 19 174                                            |
| Muriel VIDEMONT DELABORDE            | - €                    | - €                | - €                     | 1                                                 |

\* Holding détenue à 50,01% par Dominique CEOLIN

### 2.5. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoir au Conseil d'Administration<sup>12</sup>

<sup>12</sup> Conformément à l'article Article L225-37-4 3° du Code de commerce  
ABC arbitrage

| Date délégation | Nature de la délégation                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Modalités et limites de la délégation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Expiration délégation | Utilisation de la délégation                                                                                                                |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 juin 2017    | Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires aux collaborateurs et aux dirigeants de la société ou des sociétés du groupe (résolution n°10)*                                                                                                                                          | Le prix de souscription ou d'achat d'actions sera compris entre 95% et 140% de la moyenne des cours de clôture de l'action lors des 20 séances de bourse précédant l'attribution de chaque plan. L'assemblée générale renonce expressément, au profit des bénéficiaires des options, au droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises lors des levées des options. Le nombre total des options attribuées ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 11 millions d'actions.         | 16 août 2020          | Utilisée à hauteur de 2.518.000 options attribuées le 16/06/2017 et à hauteur de 465.000 options attribuées le 15/06/2018 (sous conditions) |
| 16 juin 2017    | Augmentation de capital par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, par incorporation au capital de bénéfices et/ou de primes liées au capital (résolution n° 12)                                                                                                                                             | Le conseil d'administration en fixera toutes les caractéristiques, prendra toute mesure et effectuera toutes formalités utiles. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 250.000 euros.                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 16 août 2019          | Non utilisée                                                                                                                                |
| 15 juin 2018    | Autorisation d'annuler des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital (Résolution n° 11)                                                                                                                                                                                                             | Le conseil d'administration a l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation par périodes de 24 mois les actions que la Société détient ou pourra détenir, et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur                                                                                                                                                | 15 juin 2020          | Non utilisée                                                                                                                                |
| 15 juin 2018    | Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Résolution n° 12)                                                                                | Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 250 000 euros en nominal, sans préjudice de tout ajustement réalisé. Les actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières qui seront émises en vertu de la délégation.                                                                                                                                                                                                                               | 15 août 2020          | Non utilisée                                                                                                                                |
| 15 juin 2018    | Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (résolution n°13) | Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 10 % du capital social par an. Le conseil d'administration déterminera le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières émises et qui sera égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué le cas échéant de la décote maximum de 5%.                                                                                                                       | 15 août 2020          | Non utilisée                                                                                                                                |
| 15 juin 2018    | Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre dites de performance de la Société en faveur du personnel salarié et/ou des dirigeants-mandataires sociaux (résolution n°14)                                                                 | Le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra être supérieur à 250 000, incluant les actions déjà attribuées dans le cadre de précédentes autorisations, ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société au jour de la décision du conseil d'administration. Ce pourcentage ne pourra représenter plus de 30 % du capital lorsque l'attribution d'actions de performance bénéficiera à l'ensemble des membres du personnel salarié de la société.                                                                | 15 août 2021          | Utilisée à hauteur de 30.000 actions attribuées le 15/06/2018 sous conditions                                                               |
| 15 juin 2018    | Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (résolution n°15)                                 | Le conseil d'administration arrêtera l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir notamment le prix de souscription des actions nouvelles.<br>Le montant total des augmentations de capital social ne pourra être supérieur à un montant nominal de 40 000 euros sans préjudice de tout ajustement réalisé conformément aux articles L. 228-98 et L. 228-99 du code de commerce.                                                                                                                                           | 15 août 2020          | Non utilisée                                                                                                                                |
| 15 juin 2018    | Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Société Générale (Résolution n°16)                     | Le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder un montant nominal global de 92 800 euros. Le conseil d'administration déterminera le prix de souscription unitaire des actions ordinaires nouvelles à émettre sur exercice des BSA, celui-ci sera supérieur ou égal à la moyenne pondérée par les volumes des actions ordinaires de la Société pendant la séance de bourse précédant immédiatement leur émission, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra pas excéder 8% | 15 août 2020          | Non utilisée                                                                                                                                |

L'assemblée générale du 15 juin 2018 a décidé de fixer à 250 000 euros le plafond nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations consenties au Conseil d'administration aux 12e, 13e, 14e, 15e et 16e résolutions votées lors de ladite assemblée générale ainsi que celles en vertu des délégations consenties par la 10e résolution adoptée lors de l'Assemblée générale du 16 juin 2017.

## **2.6. Autres éléments**

### **Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale :**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément à l'article L. 225-106 du code de commerce, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix, y compris au président de l'assemblée ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les conditions légales et réglementaires, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce (les comptes annuels, l'exposé des motifs des projets de résolution...) par demande adressée au siège social.

Les documents mentionnés à l'article R. 225-73-1 du code de commerce (les documents destinés à être présentés à l'assemblée) sont diffusés sur le site internet de la société (<http://www.abc-arbitrage.com>), au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration. Ces questions doivent être envoyées dans les conditions légales et réglementaires au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée.

Les actionnaires remplissant les conditions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points complémentaires à l'ordre du jour de l'assemblée. Ces demandes doivent être envoyées dans les conditions légales et réglementaires au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'assemblée.

Dominique CEOLIN, dirigeant mandataire social de la société, rencontre régulièrement les actionnaires significatifs de celle-ci hors assemblée générale afin que des moments d'échange aient lieu qui instaurent les conditions d'un dialogue fécond, conformément à la recommandation N°12 du code MiddleNext.

### **Plan de succession**

Conformément à la recommandation n°14 du code MiddleNext, Dominique CEOLIN, Président et Directeur Général, fait part une fois par an au conseil d'administration du plan de succession.

### **Conventions réglementées**

Aucune convention réglementée n'a été signée à ce jour ni aucune convention conclue entre un actionnaire détenant plus de 10% du capital et des droits de vote de la société ABC arbitrage ou un dirigeant et une filiale de celle-ci.



### 3. Risques et contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans les différentes sociétés du groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de prévenir et de maîtriser les risques résultant des activités de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et des sociétés du groupe ;
- d'assurer la gestion des risques identifiés.

D'un point de vue plus global, le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux actionnaires et aux investisseurs l'assurance raisonnable que les objectifs fixés par le conseil d'administration dans le cadre de la stratégie retenue en accord avec les actionnaires sont atteints dans les conditions suffisantes de sécurité, de maîtrise des risques et des processus et de conformité aux diverses normes en vigueur.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### **3.1. Textes de référence**

Les références réglementaires et normatives auxquelles le dispositif de contrôle interne du groupe ABC arbitrage vise à se conformer sont les suivantes :

- les textes applicables aux sociétés françaises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, notamment le règlement général de l'AMF et le cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF ;
- les textes applicables aux sociétés de gestion françaises, notamment le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les règles de déontologie de l'Association Française de Gestion (AFG) et l'AIF Rulebook pour les FIA gérés.

#### **3.2. Acteurs en charge du contrôle interne et de la gestion des risques**

Il existe au sein du groupe deux départements qui exercent les fonctions de contrôle des départements opérationnels. Il s'agit des départements « *Finance/Contrôle interne* » et « *Risques de marché* ».

Les conseils d'administration des sociétés du groupe ABC arbitrage ont tout pouvoir pour demander la communication des éléments qu'ils souhaiteraient obtenir. Les interlocuteurs privilégiés du conseil d'administration en matière de gestion des risques sont Gaetan FOURNIER, responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) et déontologue ainsi que le président directeur général Dominique CEOLIN.

##### **□ Le département « *Finance/Contrôle interne* »**

Ce département reporte directement à la direction générale et sur question aux conseils d'administration des sociétés du groupe. Le manager du département est Monsieur Gaetan FOURNIER. Quatre autres salariées travaillent au sein de ce département.

Le département est chargé d'élaborer et de tenir à jour une documentation qui précise les moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne, sa cohérence et son efficacité. Ce département organise et participe à la réalisation du contrôle permanent et du contrôle périodique.

Par des rencontres régulières avec chaque département des différentes sociétés, le contrôle interne vérifie l'existence et le respect des procédures décrivant les différentes tâches du département dans le processus opérationnel.

Les travaux, leurs comptes-rendus et les propositions d'améliorations font, compte tenu de la taille du groupe, l'objet de réunions informelles avec les responsables des départements concernés et la direction des sociétés du groupe.

Ce département est aussi responsable du contrôle financier au sein du groupe. Il a donc pour mission de valider lors de chaque arrêté comptable les écritures qui ont été comptabilisées manuellement ou automatiquement dans le système d'information par les départements opérationnels.

Les vérifications se font :

- sur pièces par le biais de contrôles exhaustifs ou par sondage ;
- par des revues analytiques.

Les contrôles menés par le département « *Finance/Contrôle interne* » sont formalisés par la réalisation d'un dossier bilan qui fait l'objet d'un contrôle externe par les commissaires aux comptes, de façon semestrielle.

#### □ **Le département « *Risques de marché* »**

Le département « *Risques de marché* » rapporte directement à la direction générale laquelle fait le lien avec les conseils d'administration. Trois salariés travaillent au sein de ce département.

Le département « *Risques de marché* » a le pouvoir et le devoir de faire appliquer strictement les règles de gestion. Si le respect des règles de gestion doit entraîner le débouclage partiel ou total d'une position, il a pouvoir de convoquer un comité de gestion qui définira le plan et le calendrier d'action.

Il intervient, au quotidien, et procède à un « contrôle du contrôle », les départements opérationnels prévoyant et effectuant un contrôle de premier niveau.

Il doit notamment s'assurer que les couvertures de position sont réelles et maîtrisées, que les limites d'intervention sont respectées, que les calculs de perte potentielle sont exacts.

Les contrôles sont matérialisés par des reportings quotidiens envoyés directement aux équipes opérationnelles et au conseil d'administration de la société de gestion, sans filtre. Une rencontre entre le département « *Risques de marché* » et les directeurs opérationnels est prévue au minimum toutes les 6 semaines.

#### □ **Le responsable de la déontologie.**

Celui-ci est chargé d'organiser l'application des règles professionnelles de bonne conduite élaborées par les professionnels des métiers de la finance. Ces règles visent notamment à garantir la qualité et l'intégrité du service proposé et ainsi à en favoriser le développement. En collaboration avec l'ensemble des personnes/départements concernés, il veille à leur mise en place et est en charge de leur contrôle.

### **3.3. Evaluation des risques**

La nature et l'ampleur des risques, découlant des instruments financiers auxquels le groupe est exposé est détaillé ci-dessous.

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle d'arbitrage (ci-après "Modèle d'Arbitrage").

Un Modèle d'Arbitrage vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes sur les marchés que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

## □ Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

### Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles d'Arbitrages sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

### Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles d'arbitrage, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert.

### Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

## □ Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepatrie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepatrie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepatrie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepatrie du fait d'événements de marché ;

- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

#### □ **Risques de liquidité**

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collatéral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collatéral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collatéral en réduisant le volume des Expositions.

#### □ **Risques opérationnels**

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du groupe.

#### □ **Autres risques**

##### Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc),

Un dispositif de veille permanent est en place via un prestataire externe en appui de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

##### Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :

- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

##### Risques liés au changement climatique

Compte tenu de son activité, le groupe ABC arbitrage n'a pas identifié de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique.

Le groupe a néanmoins conscience de sa responsabilité et s'efforce de veiller au respect de l'environnement dans l'exercice de son activité par la prise en compte des critères environnementaux dans ses décisions au quotidien.

La politique environnementale du groupe est détaillée dans la troisième partie du Rapport RSE.

### 3.4. Organisation générale du contrôle interne

Afin de faire face aux risques précédemment identifiés, le groupe ABC arbitrage a mis en place les éléments suivants en termes de contrôle interne :

#### Des organigrammes fonctionnels et hiérarchiques clairs et accessibles à tous

Ils constituent une description globale de la structure du groupe et permettent de s'assurer de la séparation des fonctions.

#### Des procédures décrivant les processus de gestion

Les procédures sont rédigées par les collaborateurs des différents départements pour clarifier les flux de données, les documents à utiliser, les décisions à prendre, les enregistrements et les contrôles qui doivent être réalisés. Ces procédures reflètent le savoir-faire de la société de gestion dans la conduite de son cœur de métier.

#### Des règles de gestion

Les règles de gestion sont définies par la direction en collaboration avec le département « *Risques de marché* », lors de l'initiation de toute typologie d'arbitrages. Ces règles permettent à chacun des intervenants de suivre la même ligne directrice quant aux limitations d'encours, perte maximum, effet de levier, etc.

Des contrôles réguliers sont mis en place pour s'assurer que des limites existent, qu'elles sont revues régulièrement et totalement respectées.

#### Un système d'information adapté

Le système d'information est la clé de voûte de l'organisation. Adapté aux spécificités de l'activité, il permet de réaliser bon nombre de contrôles automatiques et de produire des relevés de gestion quotidiens. Il permet également la mise en place de certains verrous informatiques pour restreindre les erreurs opérationnelles dans les processus de travail. Le système d'information a été développé et est maintenu par les équipes internes de la société de gestion.

#### Une traçabilité permanente

L'ensemble de la chaîne de production et des opérations est enregistré et archivé par les systèmes de la société pour assurer une parfaite traçabilité des opérations.

#### Une responsabilisation des acteurs opérationnels

La gestion des risques et la réalisation des contrôles s'effectuent à un premier niveau au plus près des opérateurs afin que ceux-ci assument les règles de contrôle et de conformité au regard des limites de risques et des normes existantes.

#### Une séparation des fonctions de réalisation et de contrôle

Pour prévenir tout risque de collusion ou tout risque d'erreur involontaire, les principales fonctions opérationnelles doivent être scindées. Ainsi, les fonctions d'autorisation, de traitement, d'enregistrement et de comptabilisation sont clairement séparées entre les différents départements opérationnels. Dans le cas où la petite taille du groupe entraîne de fait une séparation de fonctions imparfaite, le reporting de contrôle est fait directement auprès du conseil d'administration ou de la direction générale et les décisions sont prises de manière collégiale.

#### Des délégations de pouvoir limitées

Seuls le directeur général et le directeur général délégué détiennent le pouvoir général de représentation d'une société du groupe ABC arbitrage. Il existe une délégation générale en cas d'absence et une délégation spéciale limitée aux besoins de sa fonction entre le directeur général et un responsable de département.

#### Des mesures de déontologie

Il est considéré que tous les salariés peuvent être amenés à détenir des informations sensibles ou à être en conflit d'intérêts et que les contraintes imposées à tous sont de nature à réduire le risque d'utilisation de ces informations ou le risque de conflit d'intérêts.

Un règlement précise :

- l'encadrement des informations confidentielles, privilégiées ou sensibles ;
- les périodes d'interdiction d'intervention sur le marché du titre de la société décrétées par la direction d'ABC arbitrage en fonction de la vie de la société évitant ainsi toute polémique ou appréciation individuelle sur des interventions pendant des périodes sensibles (par exemple, avant la publication des résultats).

Le groupe s'est par ailleurs toujours assuré de disposer d'une réserve de trésorerie disponible importante pour faire face aux situations de marché très dégradées. Le groupe n'a connu aucune difficulté de financement ou de crédit.

Les sociétés du groupe occupent des locaux offrant une adéquation optimale avec les contraintes techniques d'une salle de marchés et une bonne fluidité dans la circulation de l'information.

### **3.5. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable**

ABC arbitrage établit annuellement des comptes sociaux et des comptes consolidés. Ces comptes sont établis par le département « *Finance/Contrôle interne* », ils sont revus par le comité d'audit et sont arrêtés par le conseil d'administration.

Le groupe ABC arbitrage publie sur une base semestrielle des comptes consolidés.

Les comptes de la société et du groupe ont toujours été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

Piloté par le département « *Finance/Contrôle interne* », l'organisation du dispositif de contrôle comptable a été mise en place pour s'assurer que le système d'information du groupe ABC arbitrage et les référentiels qui lui sont associés permettent le respect des dispositions réglementaires et notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit.

#### **□ Pointage et gel des écritures**

Un module unique nommé « *Transactions* » développé par les équipes internes permet de stocker à deux niveaux la nature et les spécificités de chaque transaction (sens, type et description du titre traité, date de négociation, date de valeur, quantité, prix, commissions, mnémonique du Broker, compte de dépôt, etc.).

Le premier niveau est accessible aux opérateurs de marché pour la saisie de leurs transactions.

Le deuxième niveau est accessible aux opérateurs financiers post marché pour la validation de ces transactions au vu des relevés des contreparties.

Ce module représente une interface dynamique entre les opérateurs de marché et les opérateurs financiers tout en garantissant une parfaite séparation des fonctions de saisie et de contrôle entre ces deux départements.

Tous les flux d'information donnant lieu à une écriture comptable font l'objet de sécurités informatiques qui interdisent toute possibilité de modification ou de suppression de l'enregistrement pour en garantir le caractère définitif.

Cette sécurité existe au niveau des transactions saisies par les opérateurs de marché. Ces transactions, une fois validées par les opérateurs financiers (i.e. en adéquation avec les relevés de confirmations envoyés par les Brokers), deviennent non modifiables.

Il en est de même au niveau des règlements livraisons qui, une fois confirmés et pointés avec les relevés des contreparties, deviennent non modifiables avec toutes les écritures comptables associées.

L'ensemble des écritures, saisies en brouillard, sont définitivement figées après la validation comptable à compter d'une « date de gel ».

Enfin, la saisie des journaux centralisateurs mensuels dans un logiciel comptable agréé par l'administration fiscale donne lieu à une procédure de clôture annuelle mise en œuvre au plus tard avant l'expiration de la période suivante. La procédure de clôture est appliquée au total des mouvements enregistrés.

Les écritures liées à l'activité non opérationnelle sont directement saisies dans le logiciel comptable.

#### **□ Création et modification des caractéristiques d'un compte**

Les accès en modification (ou création) sur les données caractéristiques des comptes sont centralisés sur deux personnes identifiées et autorisées, soit un responsable utilisateur et un responsable système d'information. Ils sont garants des données caractéristiques des comptes (numéro, libellé, etc.).

#### **□ Schéma d'écriture comptable**

Pour les écritures comptables automatiques, des schémas d'écritures ont été pré-remplis. Le type d'opération et la désignation du tiers, validés par l'opérateur financier, entraînent la comptabilisation d'un flux comptable. Ces flux ne peuvent pas être modifiés en aval car ce type d'opération n'est pas proposé en saisie manuelle. Les flux sont donc automatiquement soumis aux différentes étapes de contrôles sur pièces réalisés par les différents départements opérationnels.

Pour les écritures manuelles, strictement limitées en choix de types d'opérations, il existe aussi des schémas d'écriture prédéfinis qui assistent et limitent l'opérateur de saisie.

En outre, le département « *Finance/Contrôle interne* » est associé à la mise en œuvre de toute opération nouvelle ou complexe afin d'en étudier le traitement comptable et, le cas échéant, de le faire valider par les commissaires aux comptes, dans un souci d'anticipation de leurs travaux de contrôle des comptes.

#### ☐ **Limitation des listes de choix**

Sur tous les écrans des applications, des listes préétablies de choix sont proposées aux opérateurs. Ces listes sont restrictives et permettent d'optimiser la vitesse de saisie, d'éviter un grand nombre d'erreurs matérielles et de prévenir toute incohérence au niveau des données. Ces listes sont mises à jour de manière dynamique pour tous les utilisateurs quand les deux personnes responsables ont donné leur accord.

Cela concerne notamment les listes d'informations de type devises ou titres, les choix des comptes proposés en fonction des tiers (clients, Brokers, Prime Brokers, etc.), les comptes ayant un impact sur le résultat en fonction du type d'opération.

#### ☐ **Contrôles de second niveau par le département « *Finance/Contrôle interne* »**

Un contrôle quotidien, au fil de l'eau, est effectué par les services opérationnels de middle et back office pour notamment vérifier la correcte prise en compte dans les outils comptables des opérations émises par les systèmes de gestion.

Comme indiqué précédemment, le département « *Finance/Contrôle interne* » a pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau. Cela se traduit par la validation, par sondage, lors de chaque arrêté comptable, préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes et à l'aide de pièces externes ou de contrôle de cohérence, de la pertinence des écritures qui ont été comptabilisées manuellement ou automatiquement dans le système d'information par les départements opérationnels.

Le département formalise ses contrôles par la réalisation du dossier bilan et s'assure que les documents de synthèse sont le reflet des comptabilités.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre un développement harmonieux et rentable du groupe. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités et vise notamment à obtenir la fiabilité des états comptables et financiers pour rendre une image fidèle de la société et du groupe à ses actionnaires. Les dirigeants poursuivront leurs efforts pour continuer d'améliorer et de moderniser ce contrôle interne en ayant toujours conscience qu'il n'est pas une garantie absolue et que la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

## 4. Titres ABC arbitrage

### 4.1. Vie du titre et bilan programme de rachat

Le capital social s'établit au 31 décembre 2018 à 936 192,848 euros, divisé en 58 512 053 actions ordinaires. La liquidité moyenne sur l'année s'établit à près de 53 825 titres par jour, soit un peu plus de 363 milliers d'euros par jour de transactions.

Au 31 décembre 2018, le titre ABC arbitrage a clôturé à 6,08 euros. La valeur nominale est de 0,016 euro.

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2018 avait fixé à 12 euros par action le prix maximum d'achat, sous réserve d'ajustements afin de tenir compte de l'incidence d'opérations portant sur le capital. Le nombre d'actions acquises par la société ne pourra dépasser 10% de son capital social, éventuellement ajusté des opérations sur capital antérieures à l'assemblée du 15 juin 2018. Le montant total que la société peut consacrer au rachat de ses propres actions, dans le cadre du programme autorisé en assemblée, ne peut dépasser 20 millions d'euros. Pour toute mise en œuvre d'une valeur supérieure ou égale à 500 000 euros de trésorerie, en dehors du contrat de liquidité, l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise.

| Motif des acquisitions                                     | Nombre de titres achetés | Prix moyen en euros | Fraction du capital | Nombre de titres vendus / attribués | Prix moyen en euros | Fraction du capital |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Animation de marché                                        | 218 900                  | 6,67                | 0,37%               | 185 713                             | 6,70                | 0,32%               |
| Actionnariat salarié attribution 2018                      | -                        | -                   | -                   | 116                                 | -                   | 0,00%               |
| Actionnariat salarié non attribué en 2018                  | 636 543                  | 6,64                | 1,09%               | -                                   | -                   | -                   |
| Annulation d'actions                                       | -                        | -                   | -                   | -                                   | -                   | -                   |
| Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | -                        | -                   | -                   | -                                   | -                   | -                   |
| Opérations de croissance externe                           | -                        | -                   | -                   | -                                   | -                   | -                   |
| Païement du dividende en actions                           | -                        | -                   | -                   | -                                   | -                   | -                   |
| Autres                                                     | -                        | -                   | -                   | 751 878 <sup>13</sup>               | -                   | 1,28%               |

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2017 (677 436 actions) ainsi qu'une partie des achats sur 2018 (636 543 titres) ont été utilisés pour servir les attributions d'actions de performance pour 116 titres, des levées de stocks options pour 68 921 titres et des exercices de BSAA pour 751 878 titres.

Le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2018 s'élève donc à 493 064 titres.

### 4.2. Répartition du capital de la société

En application de l'article L. 233-13 du code de commerce, le conseil d'administration doit rendre compte des principaux actionnaires de la société dépassant les seuils légaux au 31 décembre 2018. Il n'y a pas eu de modification significative de la répartition de l'actionnariat en 2018 :

| Nom                       | % du capital | % des droits de vote |
|---------------------------|--------------|----------------------|
| Aubépar Industries        | 14,30%       | 14,43%               |
| Financière WDD* et IPA ** | 12,02%       | 12,13%               |
| Dominique CEOLIN          | 4,26%        | 4,30%                |
| Eximium                   | 7,20%        | 7,27%                |
| David HOEY                | 5,47%        | 5,52%                |
| Autre Management***       | 3,81%        | 3,84%                |

\* Holding détenue à 50,01% par Dominique CEOLIN

\*\* IPA (Investissements et Prestations Administratives) est une société agissant de concert avec Financière WDD détenant 0,6% du capital.

\*\*\* Dirigeants opérationnels et responsables de département du groupe hors Dominique CEOLIN et David HOEY

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, 540 590 actions sont détenues en propre par la société ABC arbitrage soit 0,9%. Le flottant représente 53,6 % de l'actionnariat au 31 décembre 2018.

Un pacte d'actionnaires a été conclu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 entre les dirigeants opérationnels et une partie des salariés de la société ABC arbitrage. Ce pacte d'actionnaires avait pour objet d'organiser, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les mouvements des actions de la société ABC arbitrage pour 40% de celles acquises définitivement par chacune des

<sup>13</sup> Suite à l'émission en 2011 de 4 279 995 BSAA, 2 744 086 BSAA ont été exercées. Ainsi, 751 878 actions ont été délivrées en 2018. Ces BSAA sont arrivés à échéance le 29 juin 2018.



parties dans le cadre du programme d'intéressement au capital dénommé « Horizon 2010 ». 3 600 200 actions ABC arbitrage représentant 6,89% du capital et des droits de vote de la société étaient concernées par ce pacte au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Les parties ont indiqué être totalement libres dans l'exercice de leurs droits d'actionnaires et déclarent expressément ne pas agir de concert à l'égard de la société ABC arbitrage.

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective au 31 décembre 2018.

#### **4.3. Politique de dividendes**

Pour mémoire, les montants distribués par action au titre des trois exercices précédents ont été de :

| En euros          | 2017 | 2016 | 2015 |
|-------------------|------|------|------|
| Montant distribué | 0,40 | 0,45 | 0,40 |

Ces revenus distribués ont ouvert droit à un abattement de 40% applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à l'exception de 0,37606 euro en 2017, 0,40985 euro en 2016 et 0,27074 euro en 2015, ces montants ayant le caractère de remboursement de prime d'émission.

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2018 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2017, un solde sur dividende de 0,20 euro par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2017, les distributions afférentes à l'exercice 2017 s'élèvent à 0,40 euro par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,20 euro par action ordinaire s'est opéré le 24 juillet 2018, pour une mise en paiement le 26 juillet 2018. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,02394 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,17606 euro. Le dividende payé en numéraire s'est élevé à 11,7 millions d'euros.

Le groupe ABC arbitrage a procédé au versement d'un montant de 0,20 euro par action, uniquement proposé en numéraire. Le détachement s'est opéré le 27 novembre 2018, pour une mise en paiement le 29 novembre 2018. Cette opération a le caractère, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant total de l'opération, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,6 millions d'euros.

## 5. Autres éléments

### 5.1. Information sur les parrainages

Dans un monde en perpétuel mouvement, avec nos projets ambitieux qui nous absorbent chaque jour, nous souhaitons rester ouverts à d'autres métiers, d'autres passions, d'autres aventures. Mais aussi rencontrer d'autres hommes et femmes qui pilotent et vivent de magnifiques aventures humaines : elles ont toutes en commun une forme de compétition personnelle, par le sport ou les études. Sortir de son quotidien pour découvrir et partager le travail, les innovations, le dépassement de soi, pour regarder les choses autrement, pour enrichir notre propre parcours, ce sont les objectifs d'ABC arbitrage avec ces partenariats "coups de cœurs". Et c'est aussi un excellent moyen de faire connaître les métiers et les équipes d'ABC arbitrage.

Dans le cadre de sa politique de communication interne et externe, ABC arbitrage mène un programme de parrainage de courses au large en tant que « partenaire officiel » du skipper Jean-Pierre Dick (écurie Absolute Dreamer), l'autorisant à utiliser l'identité visuelle du groupe sur son navire et sur tout autre support de communication.

Le groupe ABC arbitrage accompagne également le surfeur Charly Quivront lors des compétitions et autres événements auxquels il participe. En contrepartie, l'identité visuelle du groupe ABC arbitrage peut être utilisée sur la planche de surf de Charly Quivront ainsi que sur tout autre support de communication.

Le groupe ABC arbitrage apporte son soutien financier à la Maison des Talents, programme inédit piloté par la Fondation Financière de l'Echiquier, qui a pour objectif d'accompagner des jeunes filles boursières dans leur réussite aux concours d'entrée aux Grandes Écoles. Par ce partenariat, le groupe souhaite pouvoir faciliter l'accès de la nouvelle génération aux études scientifiques et espère ainsi contribuer au développement et à la reconnaissance de l'excellence de la France dans ces domaines

Le groupe a également contribué au déploiement de l'action de Basis.point, association créée à l'initiative de l'industrie des fonds d'investissement irlandais, qui œuvre à l'amélioration de l'accès à la formation et des possibilités d'éducation de jeunes populations défavorisées en Irlande.

Enfin, au cours de l'exercice, ABC arbitrage a réalisé un don auprès de la Fondation Wikimedia, une organisation à but non lucratif ayant pour finalité de promouvoir la croissance et le développement de projets contenant du "savoir libre".

La charge totale de parrainage et mécénat de l'exercice 2018 s'établit à 143 milliers d'euros.

### 5.2. Information sur les délais de paiement

L'ensemble du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2018 est au maximum à échéance 30 jours fin de mois.

| Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu                               |                          |               |               |                  |                        | Article D.441 I. 1° : Factures <u>émises</u> non réglées au 31/12/2018 dont le terme est échu |               |               |                  |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
|                                                                                                                      | 1 à 30 jours             | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 1 à 30 jours                                                                                  | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement                                                                                    |                          |               |               |                  |                        |                                                                                               |               |               |                  |                        |
| Nombre de factures concernées                                                                                        |                          |               |               |                  | 0                      |                                                                                               |               |               |                  | 0                      |
| Montant total des factures concernées (HT)                                                                           |                          |               |               |                  |                        | 0                                                                                             | 0             |               | 0                | 0                      |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice                                                                |                          |               |               |                  |                        |                                                                                               |               |               |                  |                        |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice                                                                      |                          |               |               |                  |                        | 0%                                                                                            | 0%            | 0%            | 0%               | 0%                     |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées                     |                          |               |               |                  |                        |                                                                                               |               |               |                  |                        |
| Nombre de factures concernées                                                                                        | 2                        |               |               |                  |                        | 0                                                                                             |               |               |                  |                        |
| Montant total des factures exclues (HT)                                                                              | 11156.36                 |               |               |                  |                        | 0€                                                                                            |               |               |                  |                        |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L441-6 ou L443-1 du code de commerce) |                          |               |               |                  |                        |                                                                                               |               |               |                  |                        |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                                   | Délais légaux : 30 jours |               |               |                  |                        | Délai contractuel : 30 jours fin de mois                                                      |               |               |                  |                        |

### **5.3. Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts**

Au 31 décembre 2018, aucune dépense non déductible mentionnée à l'article 39-4 du C.G.I n'a été engagée.

### **5.4. Évènements post-clôture**

A ce jour, le conseil d'administration n'a connaissance d'aucun événement significatif qui serait survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## **6. Perspectives**

En 2017, le lancement du plan stratégique "Step Up 2019" a défini des objectifs qui doivent compenser partiellement les situations de marché installées par les banques centrales depuis 2012. Pour autant l'accumulation des paramètres négatifs pour notre industrie continue de peser sur le ROE du groupe malgré les progrès significatifs réalisés. Cette situation de résultats en dessous de nos ambitions est cohérente avec les paramètres exogènes rencontrés et le savoir faire actuel des équipes. Pour autant avec un ROE de près de 12% et une capacité structurelle de distribution, le groupe se défend mieux que bien au regard des performances moyennes de son industrie. En particulier, les situations rencontrées au T1 et T4 2018 montre la capacité d'ABC arbitrage à être très performants dans des marchés redevenus temporairement "normaux".

Malgré de nombreux indicateurs d'endettement significatifs de la planète et une inflation sensible visible par exemple sur les coûts salariaux ou l'immobilier, les banques centrales, sous pression des endettements étatiques, ne semblent pas prêtes à relâcher leur pression. Le groupe prend à nouveau acte de cette situation pour ses réflexions sur le prochain plan stratégique en préparation pour les 3 prochaines années. Les objectifs 2019 ont déjà été infléchis dans ce sens avec un travail accentué sur les fonds à destination des clients du groupe. Ces fonds augmentent déjà leur capacité totale à près de 600 millions d'euros malgré la faible volatilité, fruit du travail des dernières années. Le travail IT est également établi parmi les principales priorités, identifiant à nouveau le métier d'apporteur de liquidité comme un métier technologique.

Les objectifs du groupe sont clairs pour l'année 2019 avec la volonté de construire à nouveau un ROE significatif après ces 24 exercices positifs consécutifs pour ses actionnaires. En particulier la mise en place d'une distribution trimestrielle, adaptée au rythme d'activité d'ABC arbitrage, illustre la confiance du groupe dans sa capacité à transcender la situation géopolitique des marchés financiers qui perdure depuis 6 ans.

Le conseil d'administration  
Le 21 mars 2019

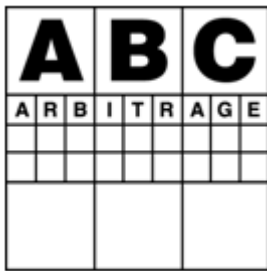


| Exercices concernés                                                           | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>• Capital en fin d'exercice</b>                                            |            |            |            |            |            |
| Capital social                                                                | 883        | 908        | 929        | 929        | 936        |
| Nombre d'actions ordinaires émises                                            | 55 178 484 | 56 733 410 | 58 051 067 | 58 051 067 | 58 512 053 |
| <b>• Opérations et résultats de l'exercice</b>                                |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                 | 1 930      | 1 976      | 951        | 1 848      | 2 029      |
| Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions            | 28 624     | 11 392     | 4 531      | 4 471      | 17 343     |
| Impôt sur les bénéfices                                                       | 5 072      | 1 455      | 255        | - 67       | 0          |
| Participation des salariés                                                    | 41         | 47         | 38         | 27         | 92         |
| Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions            | 15 885     | 7 247      | 2 305      | 1 399      | 13 108     |
| Résultat distribué <sup>(2)(3)</sup>                                          | 21 751     | 22 371     | 25 790     | 23 078     | 25 053     |
| <b>• Résultats par action ordinaire</b>                                       |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions | 0,426      | 0,174      | 0,073      | 0,078      | 0,295      |
| Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions.           | 0,288      | 0,128      | 0,040      | 0,024      | 0,224      |
| Dividende par action                                                          | 0,40       | 0,40       | 0,45       | 0,40       | 0,43       |
| <b>• Personnel</b>                                                            |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen                                                                | 6          | 5          | 3          | 3          | 11         |
| Montant de la masse salariale                                                 | 582        | 480        | 592        | 447        | 1 111      |
| Sommes versées au titre des avantages sociaux                                 | 301        | 249        | 262        | 234        | 485        |

(1) Données en milliers d'euros, sauf pour les données par action qui sont en euros.

(2) Le montant renseigné au titre du résultat distribué 2017 est constitué d'un versement prélevé sur la prime d'émission de 0,20 euro par action et d'un montant prélevé sur les résultats de 0,20 euro par action. Le total distribué est minoré du nombre de titres autodétenus par la société.

(3) Le montant renseigné au titre du résultat distribué 2018 est constitué du versement prélevé sur la prime d'émission de 0,20 euro par action distribués en novembre 2018, soit 11 595 milliers d'euros compte tenu des titres autodétenus à la date du détachement et d'un versement complémentaire de 0,23 euro par action qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2018.



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

**Comptes consolidés**

**Groupe ABC  
arbitrage**



|  |                                           |   |    |
|--|-------------------------------------------|---|----|
|  |                                           |   |    |
|  | Bilan consolidé                           | > | 39 |
|  |                                           |   |    |
|  | Compte de résultat consolidé              | > | 40 |
|  |                                           |   |    |
|  | État du résultat global                   | > | 40 |
|  |                                           |   |    |
|  | Variation des capitaux propres consolidés | > | 41 |
|  |                                           |   |    |
|  | Tableau des flux de trésorerie consolidés | > | 42 |
|  |                                           |   |    |
|  | Annexes aux états financiers consolidés   | > | 43 |



## Bilan actif

| En euros                                       | Note | 31/12/2018 IFRS    | 31/12/2017 IFRS    |
|------------------------------------------------|------|--------------------|--------------------|
| Immobilisations incorporelles                  | 3.1  | 187 715            | 118 195            |
| Immobilisations corporelles                    | 3.1  | 973 386            | 1 267 710          |
| Immobilisations en cours                       | 3.1  | -                  | -                  |
| Actifs financiers non courants                 | 3.2  | 602 663            | 599 351            |
| Actifs d'impôt différé                         |      | 389 208            | 669 768            |
| <b>Total actif non courant</b>                 |      | <b>2 152 972</b>   | <b>2 655 024</b>   |
| Actifs financiers en juste valeur par résultat | 3.4  | 133 901 357        | 134 378 330        |
| Autres créances                                | 3.6  | 8 689 613          | 8 211 539          |
| Actifs d'impôts courant                        |      | 281 085            | 751 330            |
| Disponibilités                                 |      | 6 958 096          | 7 938 703          |
| <b>Total actif courant</b>                     |      | <b>149 830 150</b> | <b>151 279 901</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                             |      | <b>151 983 122</b> | <b>153 934 925</b> |

## Bilan passif

| En euros                                                   | Note | 31/12/2018 IFRS    | 31/12/2017 IFRS    |
|------------------------------------------------------------|------|--------------------|--------------------|
| Capital                                                    |      | 936 193            | 928 817            |
| Primes d'émission                                          |      | 59 472 407         | 81 392 453         |
| Réserves consolidées                                       |      | 66 203 520         | 48 236 935         |
| Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation |      | -                  | -                  |
| Résultat net                                               |      | 19 678 922         | 18 308 889         |
| <b>Capitaux propres (part du groupe)</b>                   | 3.3  | <b>146 291 042</b> | <b>148 867 094</b> |
| Intérêts minoritaires                                      |      | (180)              | (180)              |
| <b>Total capitaux propres</b>                              |      | <b>146 290 862</b> | <b>148 866 914</b> |
| Provision                                                  | 3.7  | 50 000             | -                  |
| Passifs financiers non courants                            |      | -                  | -                  |
| Passifs d'impôt différé                                    |      | -                  | -                  |
| <b>Passif non courant</b>                                  |      | <b>50 000</b>      | <b>-</b>           |
| Passifs financiers en juste valeur par résultat            | 3.4  | 192 376            | 15 407             |
| Autres dettes                                              | 3.6  | 5 449 884          | 5 052 604          |
| Passifs d'impôts exigibles                                 |      | -                  | -                  |
| Crédits à court terme et banques                           |      | -                  | -                  |
| <b>Passif courant</b>                                      |      | <b>5 642 260</b>   | <b>5 068 012</b>   |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                        |      | <b>151 983 122</b> | <b>153 934 925</b> |

## Compte de résultat

| En euros                                                                   | Note | 31/12/2018 IFRS   | 31/12/2017 IFRS   |
|----------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|-------------------|
| Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat | 4.1  | 23 132 539        | 22 271 219        |
| Commissions de gestion                                                     | 4.2  | 16 756 927        | 15 964 172        |
| Autres produits de l'activité                                              | 4.3  | 342 000           | 311 096           |
| Achats et charges externes                                                 | 4.4  | (6 723 436)       | (6 213 790)       |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                      |      | (697 684)         | (710 350)         |
| Charges de personnel                                                       | 4.5  | (12 777 961)      | (13 304 463)      |
| Dotations aux amortissements et aux provisions                             |      | (914 273)         | (854 822)         |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>                                               |      | <b>19 118 112</b> | <b>17 463 063</b> |
| Coût du risque                                                             | 4.6  | 200 000           | 250 000           |
| <b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>                                           |      | <b>19 318 112</b> | <b>17 713 063</b> |
| Impôts exigibles                                                           | 4.7  | 205 970           | 335 900           |
| Impôts différés                                                            |      | 154 840           | 259 926           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                                        |      | <b>19 678 922</b> | <b>18 308 889</b> |
| Résultat net part du groupe                                                |      | 19 678 922        | 18 308 889        |
| Résultat net minoritaires                                                  |      | -                 | -                 |
| <i>Nombre d'actions ordinaires</i>                                         |      | <i>58 512 053</i> | <i>58 051 067</i> |
| <i>Résultat net par action ordinaire</i>                                   |      | <i>0,34</i>       | <i>0,32</i>       |
| <i>Résultat net dilué par action ordinaire</i>                             |      | <i>0,33</i>       | <i>0,31</i>       |

## État du résultat global

| En euros                                                                                                   | Note | 31/12/2018 IFRS | 31/12/2017 IFRS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------|-----------------|
| Résultat net                                                                                               |      | 19 678 922      | 18 308 889      |
| Écarts de conversion                                                                                       |      | -               | -               |
| Réévaluation des actifs disponibles à la vente                                                             |      | -               | -               |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture                                                         |      | -               | -               |
| Réévaluation des immobilisations                                                                           |      | -               | -               |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                                                   |      | -               | -               |
| Q/p des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence |      | -               | -               |
| Impôts                                                                                                     |      | -               | -               |
| <b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>                             |      | <b>-</b>        | <b>-</b>        |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                              |      | 19 678 922      | 18 308 889      |
| Dont part du groupe                                                                                        |      | 19 678 922      | 18 308 889      |
| Dont part des intérêts minoritaires                                                                        |      | -               | -               |





| En milliers d'euros                               | Capital    | Instruments de capitaux propres et réserves liées | Élimination des titres autodétenus | Réserves et résultats consolidés | Total part du groupe | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres consolidés |
|---------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| <b>Situation au 31/12/2016</b>                    | <b>929</b> | <b>117 801</b>                                    | <b>(4 068)</b>                     | <b>43 469</b>                    | <b>158 131</b>       | <b>ns</b>             | <b>158 131</b>                        |
| Opérations sur capital                            | -          | -                                                 | -                                  | -                                | -                    | -                     | -                                     |
| Élimination des titres autodétenus                | -          | -                                                 | (265)                              | -                                | (265)                | -                     | (265)                                 |
| Annulation BSAA                                   | -          | (64)                                              | -                                  | -                                | (64)                 | -                     | (64)                                  |
| Distribution de dividendes sur les résultats 2016 | -          | 2                                                 | -                                  | (14 342)                         | (14 340)             | -                     | (14 340)                              |
| Distribution 2017                                 | -          | -                                                 | -                                  | (11 468)                         | (11 468)             | -                     | (11 468)                              |
| Paievements en actions                            | -          | -                                                 | -                                  | (1 435)                          | (1 435)              | -                     | (1 435)                               |
| Résultat consolidé de l'exercice 2017             | -          | -                                                 | -                                  | 18 309                           | 18 309               | -                     | 18 309                                |
| <b>Situation au 31/12/2017</b>                    | <b>929</b> | <b>117 739</b>                                    | <b>(4 334)</b>                     | <b>34 533</b>                    | <b>148 867</b>       | <b>ns</b>             | <b>148 867</b>                        |
| Opérations sur capital                            | 7          | (7)                                               | -                                  | -                                | -                    | -                     | -                                     |
| Élimination des titres autodétenus                | -          | -                                                 | 929                                | -                                | 929                  | -                     | 929                                   |
| Annulation BSAA                                   | -          | (37)                                              | -                                  | -                                | (37)                 | -                     | (37)                                  |
| Distribution de dividendes sur les résultats 2017 | -          | -                                                 | -                                  | (11 682)                         | (11 682)             | -                     | (11 682)                              |
| Distribution 2018                                 | -          | -                                                 | -                                  | (11 592)                         | (11 592)             | -                     | (11 592)                              |
| Paievements en actions                            | -          | -                                                 | -                                  | 128                              | 128                  | -                     | 128                                   |
| Résultat consolidé de l'exercice 2018             | -          | -                                                 | -                                  | 19 679                           | 19 679               | -                     | 19 679                                |
| <b>Situation au 31/12/2018</b>                    | <b>936</b> | <b>117 695</b>                                    | <b>(3 405)</b>                     | <b>31 065</b>                    | <b>146 291</b>       | <b>ns</b>             | <b>146 291</b>                        |

ns : non significatif



| En milliers d'euros                                                | 31/12/2018<br>IFRS | 31/12/2017<br>IFRS | 30/06/2018<br>IFRS |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Résultat net</b>                                                | <b>19 679</b>      | <b>18 309</b>      | <b>8 487</b>       |
| Reprises nettes de provisions                                      | (150)              | (300)              | (300)              |
| Dotations nettes aux amortissements                                | 914                | 855                | 436                |
| Variation d'impôts différés                                        | 281                | 104                | 367                |
| Charge IFRS 2 liée aux paiements en actions                        | 563                | 1 186              | 250                |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                               | <b>21 287</b>      | <b>20 153</b>      | <b>9 240</b>       |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                   | <b>1 243</b>       | <b>6 985</b>       | <b>3 633</b>       |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                | <b>22 530</b>      | <b>27 139</b>      | <b>12 872</b>      |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b> | <b>(693)</b>       | <b>(630)</b>       | <b>(421)</b>       |
| Variation liée aux opérations sur capital                          | (37)               | (64)               | (37)               |
| Dividendes versés par la société mère                              | (23 275)           | (25 808)           | (11 610)           |
| Variation liée aux paiements en actions                            | 493                | (2 887)            | 3 525              |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>    | <b>(22 818)</b>    | <b>(28 758)</b>    | <b>(8 121)</b>     |
| <b>Variation nette de trésorerie</b>                               | <b>(981)</b>       | <b>(2 250)</b>     | <b>4 329</b>       |
| Trésorerie d'ouverture                                             | 7 939              | 10 189             | 7 939              |
| Trésorerie de clôture                                              | 6 959              | 7 939              | 12 268             |



## Sommaire des annexes aux comptes consolidés 2018

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Principes et méthodes comptables</b>                                          | <b>44</b> |
| 1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles                                   | 45        |
| 1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat                            | 45        |
| 1.3. Revenus des titres du portefeuille                                             | 46        |
| 1.4. Revenus des titres de participation                                            | 46        |
| 1.5. Paiements en actions                                                           | 46        |
| 1.6. Provisions                                                                     | 46        |
| 1.7. Impôt sur les résultats                                                        | 47        |
| 1.8. Présentation des états financiers                                              | 47        |
| 1.8.1. Principe de consolidation                                                    | 47        |
| 1.8.2. Résultat dilué par action                                                    | 47        |
| <b>2. Périmètre et méthodes de consolidation</b>                                    | <b>48</b> |
| <b>3. Notes relatives au bilan</b>                                                  | <b>49</b> |
| 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles                                   | 49        |
| 3.2. Autres actifs financiers non courants                                          | 49        |
| 3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)                                   | 50        |
| 3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019                     | 50        |
| 3.3.2. Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2017                       | 51        |
| 3.3.3. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2018                       | 52        |
| 3.3.4. Actions propres                                                              | 52        |
| 3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat                  | 52        |
| 3.5. Garanties accordées                                                            | 53        |
| 3.6. Autres créances et autres dettes                                               | 53        |
| 3.7. Provisions pour risques et charges                                             | 53        |
| <b>4. Notes relatives au compte de résultat</b>                                     | <b>54</b> |
| 4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat | 54        |
| 4.2. Commissions de gestion                                                         | 54        |
| 4.3. Autres produits de l'activité                                                  | 54        |
| 4.4. Achats et charges externes                                                     | 54        |
| 4.5. Charges de personnel                                                           | 54        |
| 4.6. Coût du risque                                                                 | 55        |
| 4.7. Impôt sur les résultats                                                        | 55        |
| <b>5. Facteurs de risques</b>                                                       | <b>56</b> |
| 5.1. Risques de marché                                                              | 57        |
| 5.2. Risques de crédit et de contrepartie                                           | 58        |
| 5.3. Risques de liquidité                                                           | 58        |
| 5.4. Risques opérationnels                                                          | 59        |
| 5.5. Autres risques                                                                 | 59        |
| <b>6. Informations complémentaires</b>                                              | <b>60</b> |
| 6.1. Entreprises liées                                                              | 60        |
| 6.2. Engagements hors-bilan                                                         | 60        |
| 6.3. Honoraires des commissaires aux comptes                                        | 60        |

# 1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2018 n'est qu'optionnelle.

La norme IFRS 9, adoptée le 22 septembre 2016 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, modifie en profondeur la norme IAS 39 sur les règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit trois principales catégories d'évaluation pour les actifs financiers :

- le coût amorti,
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- et la juste valeur par le résultat.

La base de classification dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Pour les passifs financiers, aucun changement n'a été apporté au classement et à l'évaluation, sauf pour la comptabilisation des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du passif, à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Tel que précisé au sein des comptes consolidés audités de l'exercice clos au 31 décembre 2017, et compte tenu des activités des sociétés du groupe et du classement actuel des actifs et passifs financiers déjà à la juste valeur par résultat, l'application de cette norme n'a pas engendré d'impact significatif.

La norme IFRS 15, relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires, a été adoptée le 22 septembre 2016 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties. Il convient alors de respecter 5 étapes entre l'identification du contrat conclu avec le client et la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

- Etape 1 : Identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- Etape 2 : Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- Etape 3 : Détermination du prix de la transaction ;
- Etape 4 : Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
- Etape 5 : Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Tel que précisé au sein des comptes consolidés audités de l'exercice clos au 31 décembre 2017, l'application de cette norme n'a pas engendré d'impact sur les états financiers annuels.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location a été publiée par l'IASB le 13 janvier 2016 et adoptée le 9 novembre 2017 par l'Union Européenne. Elle sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette norme prévoit que le preneur d'un contrat de location reconnaisse à son bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les effets de l'application de cette norme sur les contrats de location du groupe ont été étudiés. Le groupe a effectué un travail de recensement des contrats qui entreraient dans le champ de cette norme. Afin de finaliser l'étude, un travail est actuellement en cours de finalisation sur la détermination du taux marginal d'intérêt requis par la norme pour valoriser l'actif et le passif à prendre en considération à la date de première application de cette norme.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée de cette norme et prévoit, pour la première application, d'appliquer la méthode rétrospective modifiée.

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du groupe. Lorsque les montants sont indiqués en milliers, des erreurs d'arrondis peuvent apparaître.

La préparation des états financiers nécessite, de la part du groupe ABC arbitrage, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du groupe ABC arbitrage peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Le groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de stratégies d'arbitrages en exploitant les déséquilibres du marché, pour contribuer à les faire disparaître et assurer ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

### 1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

### 1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle d'arbitrage (ci-après "Modèle d'Arbitrage").

Un Modèle d'Arbitrage vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « Valeur de marché par résultat » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle d'Arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

### **1.3. Revenus des titres du portefeuille**

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

### **1.4. Revenus des titres de participation**

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

### **1.5. Paiements en actions**

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus.

### **1.6. Provisions**

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

## **1.7. Impôt sur les résultats**

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

## **1.8. Présentation des états financiers**

### **1.8.1. Principe de consolidation**

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "investment entity" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "investment entity", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"investment entity" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "investment entities" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "investment entities" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "investment entity" et fait que les participations d'ABC arbitrage :

- au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'investment entities » au regard de leurs activités .
- au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'investment entities ».

### **1.8.2. Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2018 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

## 2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

| Société                             | Pays      | % d'intérêt  | Méthode de consolidation |
|-------------------------------------|-----------|--------------|--------------------------|
| ABC arbitrage                       | France    | Société mère | Intégration globale      |
| ABC arbitrage Asset Management      | France    | 100,0%       |                          |
| ABC arbitrage Asset Management Asia | Singapour | 100,0%       |                          |

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du groupe.

La participation du groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société Quartys Limited, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1.8.1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

| Société                 | Pays    | % d'intérêt | Méthode de consolidation             |
|-------------------------|---------|-------------|--------------------------------------|
| Quartys Limited         | Irlande | 100,0%      | Valeur net d'actif à la juste valeur |
| ABCA Opportunities Fund | Irlande | 54,69%      |                                      |
| ABCA Reversion Fund     | Irlande | 4,98%       |                                      |

La société Quartys Limited exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fond d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2018, 110 millions d'euros d'actifs.
- ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2018, 225 millions d'euros d'actifs.

Du fait des investissements croisés, l'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 302 millions d'euros.



### 3. Notes relatives au bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### *Immobilisations brutes*

| En milliers d'euros                          | Valeur brute au<br>31/12/2017 | Acquisitions | Mises au rebut /<br>Cessions | Valeur brute au<br>31/12/2018 |
|----------------------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------------------|-------------------------------|
| Concessions et droits similaires             | 760                           | 204          | (402)                        | 563                           |
| Installations générales, agencements         | 1 343                         | 67           | -                            | 1 411                         |
| Matériel de Transport                        | -                             | -            | -                            | -                             |
| Matériel de Bureau et informatique, mobilier | 5 078                         | 416          | (738)                        | 4 759                         |
| <b>Total immobilisations brutes</b>          | <b>7 181</b>                  | <b>688</b>   | <b>(1 139)</b>               | <b>6 731</b>                  |

##### *Amortissements*

| En milliers d'euros                          | 31/12/2017     | Augmentations | Diminutions  | 31/12/2018     |
|----------------------------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|
| Concessions et Droits Similaires             | (642)          | (135)         | 402          | (375)          |
| Installations générales, agencements         | (1 125)        | (169)         | -            | (1 294)        |
| Matériel de Transport                        | -              | -             | -            | -              |
| Matériel de Bureau et informatique, mobilier | (4 029)        | (610)         | 738          | (3 901)        |
| <b>Total</b>                                 | <b>(5 795)</b> | <b>(914)</b>  | <b>1 139</b> | <b>(5 570)</b> |

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

#### 3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2018, ce poste est constitué à hauteur de 603 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

### 3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)

#### 3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019

Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan | Date d'acquisition définitive des actions attribuées | Nombre d'actions encore attribuables | Nombre d'actions définitivement attribuées |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| 01/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 2                     | 283 333                                            | 2016                                                 | 0                                    | 166 928                                    |
| 02/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 3                     | 283 333                                            | 2017                                                 | 0                                    | 183 916                                    |
| 03/2014      | Ambition 2016          | 14/05/2014         | 4                     | 283 334                                            | 2018                                                 | 0                                    | 141 468                                    |
| 01/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 2                     | 300 000                                            | 2017                                                 | 0                                    | 290 000                                    |
| 02/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 3                     | 300 000                                            | 2018                                                 | 0                                    | 186 168                                    |
| 03/2015      | Ambition 2016          | 12/05/2015         | 4                     | 300 000                                            | 2019                                                 | 264 438                              | En attente <sup>14</sup>                   |
| 01/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 2                     | 187 000                                            | 2018                                                 | 0                                    | 133 466                                    |
| 02/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 3                     | 187 000                                            | 2019                                                 | 161 066                              | En attente <sup>15</sup>                   |
| 03/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 4                     | 187 000                                            | 2020                                                 | 160 273                              | En attente                                 |
| APE-3.1/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 68 500                                             | 2019                                                 | 66 500                               | En attente <sup>16</sup>                   |
| APE-3.2/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 68 500                                             | 2020                                                 | 66 500                               | En attente                                 |
| APE-3.3/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 68 500                                             | 2021                                                 | 66 500                               | En attente                                 |
| APE-3.1/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 2                     | 10 000                                             | 2020                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| APE-3.2/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 3                     | 10 000                                             | 2021                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| APE-3.2/2018 | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 4                     | 10 000                                             | 2022                                                 | 10 000                               | En attente                                 |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>2 546 500</b>                                   | <b>N/A</b>                                           | <b>815 277</b>                       | <b>1 101 946</b>                           |

Plans d'attribution d'Unités de Performance (ou en anglais "Stock Appreciation Rights" - SAR) en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'unités attribuées | Date de départ d'exercice des unités | Date d'expiration des unités | Prix d'exercice ajusté | Nombre d'options encore attribuables | Nombre d'unités maximum encore exerçables |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| 07/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 2                     | 745 870                    | 2018                                 | 22-sept.-2022                | 6,1475                 | 0                                    | 54 670                                    |
| 08/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 3                     | 745 870                    | 2019                                 | 22-sept.-2022                | 6,4922                 | 68 200                               | En attente <sup>17</sup>                  |
| 09/2016      | Ambition 2016          | 22/09/2016         | 4                     | 745 870                    | 2020                                 | 22-sept.-2022                | 6,8370                 | 68 200                               | En attente                                |
| SAR-4.1/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 167 000                    | 2019                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente <sup>18</sup>                  |
| SAR-4.2/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 167 000                    | 2020                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente                                |
| SAR-4.3/2017 | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 167 000                    | 2021                                 | NA                           | 5,6098                 | 164 000                              | En attente                                |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>2 738 610</b>           | <b>N/A</b>                           | <b>N/A</b>                   | <b>N/A</b>             | <b>628 400</b>                       | <b>54 670</b>                             |

<sup>14</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 153 752 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.

<sup>15</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 95 823 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.

<sup>16</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 27 752 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019.

<sup>17</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 41 084 SAR devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>18</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 74 054 SAR devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

## Plans d'options de souscription d'actions en vie :

| Nom du plan  | Rattachement au plan : | Date d'attribution | Période d'attribution | Nombre d'options attribuées | Date de départ d'exercice des options | Date d'expiration des options | Prix d'exercice ajusté | Nombre d'options encore attribuables | Nombre d'options encore exerçables |
|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| 04/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 2                     | 373 000                     | 2018                                  | 15-juin-2022                  | 5,9685                 | 0                                    | 321 909                            |
| 05/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 3                     | 313 000                     | 2019                                  | 15-juin-2022                  | 6,3094                 | 287 115                              | En attente <sup>19</sup>           |
| 06/2016      | Ambition 2016          | 14/06/2016         | 4                     | 313 000                     | 2020                                  | 15-juin-2022                  | 6,6504                 | 283 311                              | En attente                         |
| SO-1.1/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 563 333                     | 2018                                  | 30-juin-2022                  | 5,9641                 | 0                                    | 482 103                            |
| SO-1.2/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 563 333                     | 2019                                  | 30-juin-2022                  | 6,3183                 | 563 333                              | En attente <sup>20</sup>           |
| SO-1.3/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 563 334                     | 2020                                  | 30-juin-2022                  | 6,6725                 | 563 334                              | En attente                         |
| SO-2.1/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 2                     | 276 000                     | 2019                                  | 30-juin-2023                  | 6,3183                 | 264 973                              | En attente <sup>21</sup>           |
| SO-2.2/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 3                     | 276 000                     | 2020                                  | 30-juin-2023                  | 6,6725                 | 263 266                              | En attente                         |
| SO-2.3/2017  | Step-up 2019           | 16/06/2017         | 4                     | 276 000                     | 2021                                  | 30-juin-2023                  | 7,0268                 | 262 318                              | En attente                         |
| SO-1.1/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 2                     | 155 000                     | 2020                                  | 30-juin-2024                  | 6,7849                 | 155 000                              | En attente                         |
| SO-1.2/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 3                     | 155 000                     | 2021                                  | 30-juin-2024                  | 7,1631                 | 155 000                              | En attente                         |
| SO-1.3/2018  | Step-up 2019           | 15/06/2018         | 4                     | 155 000                     | 2022                                  | 30-juin-2024                  | 7,5413                 | 155 000                              | En attente                         |
| <b>Total</b> | <b>N/A</b>             | <b>N/A</b>         | <b>N/A</b>            | <b>3 982 000</b>            | <b>N/A</b>                            | <b>N/A</b>                    | <b>N/A</b>             | <b>2 952 650</b>                     | <b>804 012</b>                     |

### Pour l'ensemble des plans :

Les quantités définitivement acquises seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. Pour que 100% des produits capitalistiques attribués soient définitivement acquis, les résultats cumulés doivent atteindre :

- 55 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 2 ans,
- 90 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 3 ans,
- 125 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 4 ans.

A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 44% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 71% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 563 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2018 (contre 1 186 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017). La diminution de la charge est liée à la revue des espérances de quantité qui seront attribuées compte tenu de l'avancement des programmes et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2018 s'élève à 376 milliers d'euros (contre 2 258 milliers d'euros en 2017) qui minorent les fonds propres consolidés.

### 3.3.2. Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2017

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2018 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2017 un solde sur dividende de 0,20 euro par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2017, les distributions afférentes à l'exercice 2017 s'élèvent à 0,40 euro par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,20 euro par action ordinaire s'est opéré le 24 juillet 2018, pour une mise en paiement le 26 juillet 2018. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,02394 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,17606 euro.

Le dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 11,7 millions d'euros.

<sup>19</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 172 960 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>20</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 339 356 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

<sup>21</sup> Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 119 571 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2019 et ainsi devenir exerçables.

### 3.3.3. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2018

Le groupe ABC arbitrage a procédé au versement d'un montant de 0,20 euro par action, uniquement proposé en numéraire. Le détachement s'est opéré le 27 novembre 2018, pour une mise en paiement le 29 novembre 2018. Cette opération a le caractère, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant total de l'opération, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,6 millions d'euros.

### 3.3.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2018, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 185 713 titres. Parallèlement, 218 900 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2017 (677 436 actions) ainsi qu'une partie des achats sur 2018 (636 543 titres) ont été utilisés pour servir les attributions d'actions de performance pour 116 titres, des levées de stocks options pour 68 921 titres et des exercices de BSAA pour 751 878 titres.

En date du 31 décembre 2018, la société détient 540 590 actions propres pour une valeur brute de 3 405 milliers d'euros, contre 690 277 actions propres pour une valeur brute de 4 334 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 58 512 053 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

### 3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2017, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, était la suivante :

| En milliers d'euros                             | Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) | Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2) | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3) | Total   |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Actifs financiers en juste valeur par résultat  | 383                                                                                                  | 133 996                                                                                                                                                    | -                                                                                                                | 134 378 |
| Passifs financiers en juste valeur par résultat | (15)                                                                                                 | -                                                                                                                                                          | -                                                                                                                | (15)    |

Au 31 décembre 2018, le classement se présente comme suit :

| En milliers d'euros                             | Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) | Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2) | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3) | Total   |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Actifs financiers en juste valeur par résultat  | 223                                                                                                  | 133 679                                                                                                                                                    | 0                                                                                                                | 133 901 |
| Passifs financiers en juste valeur par résultat | (192)                                                                                                | 0                                                                                                                                                          | 0                                                                                                                | (192)   |

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2018.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques". La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

### 3.5. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

### 3.6. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note 5.3 Risque de liquidité ci-après.

| En milliers d'euros                          | Autres créances | Autres dettes  |
|----------------------------------------------|-----------------|----------------|
| Clients / Fournisseurs                       | 8 169           | (375)          |
| Produits à recevoir / Charges à payer divers | 116             | (940)          |
| Créances et dettes fiscales et sociales      | 406             | (4 135)        |
| <b>Total au 31/12/2018</b>                   | <b>8 690</b>    | <b>(5 450)</b> |
| <i>Total au 31/12/2017</i>                   | <i>8 212</i>    | <i>(5 053)</i> |

Les créances fiscales sont principalement constituées par un excédent de versement d'impôt.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes à verser aux collaborateurs du groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

### 3.7. Provisions pour risques et charges

| En milliers d'euros                                   |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Total des provisions constituées au 31/12/2017</b> | -           |
| Utilisation des provisions en 2018                    | -           |
| Reprise de provisions en 2018                         | -           |
| Dotations aux provisions en 2018                      | (50)        |
| <b>Total des provisions constituées au 31/12/2018</b> | <b>(50)</b> |

Les sociétés ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management, membres du même groupe d'intégration fiscale, font actuellement l'objet de vérification de comptabilité par la direction générale des finances publiques au titre respectivement des exercices 2014 à 2016 et 2015 à 2017. A ce stade du contrôle, l'administration fiscale considère que les charges à payer comptabilisées par la société ABC arbitrage Asset Management au titre de l'exercice 2015, s'agissant des rémunérations variables et des cotisations sociales y afférentes, dues par la société à ses salariés au titre de ce même exercice et versées lors de l'exercice suivant, ne sont rattachables à l'exercice 2015 mais auraient dû être rattachées à l'exercice 2016. La provision constituée en 2018 prend uniquement en considération les impacts d'intérêts de retards (du fait du décalage temporel créé) liés à cette proposition de rectification (50 K€) formellement contestée par le groupe.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 23 133 milliers d'euros contre 22 271 milliers d'euros en 2017.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir notamment :

- ⇒ les dividendes et indemnités de dividendes ;
- ⇒ les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- ⇒ les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- ⇒ les produits et charges d'intérêts ;
- ⇒ les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- ⇒ les écarts de change ;
- ⇒ les gains nets en juste valeur par résultat de la société Quartys Limited et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10 ;
- ⇒ tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions.

### 4.2. Commissions de gestion

Les commissions de gestion s'élèvent à 16 757 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 15 964 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du groupe.

### 4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 342 milliers d'euros (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs) contre 311 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### 4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les frais de traitement et d'acquisition des flux d'information ainsi que des frais administratifs et de communication.

Ce poste s'élève à 6 723 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 6 214 milliers d'euros en 2017.

### 4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe s'élève en 2018 à 83 personnes (contre 86 en 2017).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 9 249 milliers d'euros (contre 9 682 milliers d'euros en 2017), les charges sociales à 3 524 milliers d'euros (contre 3 622 milliers d'euros en 2017).

En parallèle, les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 357 milliers d'euros (contre 438 milliers d'euros en 2017).

Conformément à la position de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parue dans sa note d'information en date du 28 février 2013 et en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le groupe ABC arbitrage a comptabilisé ce crédit en déduction des charges de personnel. Ce crédit s'élève à 25 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018.

Le groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été versé au cours de l'exercice 2018 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

| En euros                       |         |
|--------------------------------|---------|
| Mandats sociaux                | 820 900 |
| Fonctions salariées (fixe)     | 63 345  |
| Fonctions salariées (variable) | 110 670 |
| Païement en actions            | 309 438 |

#### 4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2018 est un produit de 200 milliers d'euros contre un produit de 250 milliers d'euros en 2017. Au 31 décembre 2018, le coût du risque est essentiellement lié à une reprise de provision relative aux créances fiscales difficilement recouvrables.

#### 4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé (-2,13%) et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les écarts suivants :

| Taux d'imposition théorique                                          | 28%           |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|
| Impact des différences permanentes                                   | (0)%          |
| Impact des crédits d'impôts                                          | (1,33)%       |
| impact de la méthode de comptabilisation des revenus de portefeuille | 0%            |
| Impact présentation IFRS 10                                          | (34,45)%      |
| Impact des différences temporaires                                   | 5,64%         |
| <b>Taux d'imposition réel</b>                                        | <b>-2,13%</b> |

La société ABC arbitrage est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

## 5. Facteurs de risques

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros                            | a.<br>Expositions<br>acheteuses | b.<br>Expositions<br>vendeuses | c.<br>Montants nets<br>présentés au<br>bilan [a-b]<br>au 31/12/2018 | Actifs financiers<br>en juste valeur par<br>résultat<br>au 31/12/2018 | Actifs financiers<br>en juste valeur<br>par résultat<br>au 31/12/2017 |
|------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Instruments financiers non dérivés             | 666 875                         | (304 477)                      | 362 398                                                             | 133 901                                                               | 134 378                                                               |
| Dérivés listés                                 | 8 918                           | (9 136)                        | (218)                                                               |                                                                       |                                                                       |
| Dérivés non listés                             | 404 925                         | (763 963)                      | (359 038)                                                           |                                                                       |                                                                       |
| Actifs financiers en juste valeur par résultat | 69 762                          | -                              | 69 762                                                              |                                                                       |                                                                       |
| <b>Total</b>                                   | <b>1 080 718</b>                | <b>(1 077 575)</b>             |                                                                     |                                                                       |                                                                       |
| Trésorerie ou équivalent trésorerie            | 53 007                          | (437 404)                      | (384 397)                                                           |                                                                       |                                                                       |
| Cash dérivé – listé                            | 3 921                           | -                              | 3 921                                                               |                                                                       |                                                                       |
| Cash dérivé – non listé                        | 449 828                         | (8 356)                        | 441 473                                                             |                                                                       |                                                                       |

| En milliers d'euros                 | a.<br>Expositions<br>acheteuses | b.<br>Expositions<br>vendeuses | c.<br>Montants nets<br>présentés au bilan<br>[a-b]<br>au 31/12/2018 | Passifs financiers<br>en juste valeur par<br>résultat<br>au 31/12/2018 | Passifs financiers<br>en juste valeur<br>par résultat<br>au 31/12/2017 |
|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Instruments financiers non dérivés  | -                               | -                              | -                                                                   | (192)                                                                  | (15)                                                                   |
| Dérivés listés                      | -                               | -                              | -                                                                   |                                                                        |                                                                        |
| Dérivés non listés                  | -                               | -                              | -                                                                   |                                                                        |                                                                        |
| <b>Total</b>                        | -                               | -                              |                                                                     |                                                                        |                                                                        |
| Trésorerie ou équivalent trésorerie | -                               | (192)                          | (192)                                                               |                                                                        |                                                                        |
| Cash dérivé – listé                 | -                               | -                              | -                                                                   |                                                                        |                                                                        |
| Cash dérivé – non listé             | -                               | -                              | -                                                                   |                                                                        |                                                                        |

| En milliers d'euros                            | a.<br>Expositions<br>acheteuses | b.<br>Expositions<br>vendeuses | c.<br>Montants nets<br>présentés au<br>bilan [a-b]<br>au 31/12/2018 | Montants des<br>expositions nettes<br>en juste valeur<br>au 31/12/2018 | Montants des<br>expositions nettes<br>en juste valeur<br>au 31/12/2017 |
|------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Instruments financiers non dérivés             | 666 875                         | (304 477)                      | 362 398                                                             | 133 709                                                                | 134 363                                                                |
| Dérivés listés                                 | 8 918                           | (9 136)                        | (218)                                                               |                                                                        |                                                                        |
| Dérivés non listés                             | 404 925                         | (763 963)                      | (359 038)                                                           |                                                                        |                                                                        |
| Actifs financiers en juste valeur par résultat | 69 762                          | -                              | 69 762                                                              |                                                                        |                                                                        |
| <b>Total</b>                                   | <b>1 080 718</b>                | <b>(1 077 575)</b>             |                                                                     |                                                                        |                                                                        |
| Trésorerie ou équivalent trésorerie            | 53 007                          | (437 597)                      | (384 590)                                                           |                                                                        |                                                                        |
| Cash dérivé – listé                            | 3 921                           | -                              | 3 921                                                               |                                                                        |                                                                        |
| Cash dérivé – non listé                        | 449 828                         | (8 356)                        | 441 473                                                             |                                                                        |                                                                        |



- a. Expositions acheteuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers
- b. Expositions vendeuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2018 est la suivante :

| Exercice         | 2018        | 2017        |
|------------------|-------------|-------------|
| Asie             | 5%          | 3%          |
| Europe           | 45%         | 22%         |
| Amérique du Nord | 40%         | 69%         |
| Autres           | 10%         | 6%          |
| <b>Total</b>     | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles mêmes regroupées par zone géographique.

### 5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

#### ✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles d'Arbitrages sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2018, la VaR agrégée des Expositions du groupe s'élève à 4,1 millions d'euros (contre 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

#### ✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles d'arbitrage, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

#### ✓ Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2018, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 138 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

## 5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

## 5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2018, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

| En milliers d'euros                             | Moins<br>d'un mois | Entre un et<br>trois mois | Entre trois et<br>douze mois | Supérieur à<br>douze mois | Total          |
|-------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------|
| Actifs financiers en juste valeur par résultat* | 223                | 133 679                   | -                            | -                         | 133 901        |
| Autres créances                                 | 156                | 8 404                     | 130                          | -                         | 8 690          |
| Actifs d'impôt courant                          | -                  | -                         | 281                          | -                         | 281            |
| Disponibilités                                  | 6 958              | -                         | -                            | -                         | 6 958          |
| <b>Total Actif circulant</b>                    | <b>7 337</b>       | <b>142 083</b>            | <b>411</b>                   | <b>-</b>                  | <b>149 830</b> |
| Passifs financiers en juste valeur par résultat | (192)              | -                         | -                            | -                         | (192)          |
| Autres dettes                                   | (1 970)            | (1 833)                   | (1 158)                      | (489)                     | (5 450)        |
| Impôts exigibles                                | -                  | -                         | -                            | -                         | -              |
| Crédits court terme                             | -                  | -                         | -                            | -                         | -              |
| <b>Total Dettes</b>                             | <b>(2 163)</b>     | <b>(1 833)</b>            | <b>(1 158)</b>               | <b>(489)</b>              | <b>(5 642)</b> |
| <b>Solde net</b>                                | <b>5 174</b>       | <b>140 250</b>            | <b>(747)</b>                 | <b>(489)</b>              | <b>144 188</b> |

\*Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

#### 5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2018, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,6% des produits comme au 31 décembre 2017.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du groupe.

#### 5.5. Autres risques

##### ✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).

Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

##### ✓ Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :

- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

### ✓ Conséquences du Brexit

L'activation de l'article 50 en 2016 a enclenché un compte à rebours de 2 ans afin que le Royaume-Uni sorte effectivement de l'Union Européenne. Cette sortie est officiellement prévue le 29 mars 2019. Comme nous l'avions signalé, les négociations qui portent notamment sur le montant de la "bill" et les modalités de frontière avec l'Irlande se sont inscrites dans un processus long de négociation entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, qui à date n'a pas abouti.

Le groupe rappelle qu'il :

- n'a aucun établissement au Royaume-Uni ;
- ne commercialise aucun produit au Royaume-Uni ;
- ne déploie pas du personnel au Royaume-Uni (sauf pour des voyages d'affaires dont la fréquence est très faible) ;
- contracte peu de services depuis le Royaume-Uni, mais entretient des relations de contrepartie aux Établissements Financiers ("EF") au Royaume-Uni pour des services de financement.

Dans ce contexte, le groupe a débuté les discussions sur l'impact du Brexit dans ses interactions avec ses Brokers et Prime Brokers au premier semestre 2018 et le setup opérationnel en cas de Hard Brexit est maintenant déterminé. Les contrats sont en phase finale de négociations et des tests seront réalisés en amont de la date du 29 mars tant que la possibilité de Hard Brexit n'est pas écartée. A cet effet, les entités opérationnelles du groupe devraient signer de nouveaux contrats d'ici fin mars 2019. Ceux-ci permettront de poursuivre l'intégralité des activités du groupe sans impact significatif.

## 6. Informations complémentaires

### 6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2018, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.

### 6.2. Engagements hors-bilan

Au 31 décembre 2018, la société ABC arbitrage est locataire de bureaux situés au 18 rue du 4 septembre 75002 Paris. La société a conclu un bail commercial (soumis au décret N°53.960 du 30 septembre 1953 et aux articles L145-1 à L145-60 du code de commerce) prenant effet le 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans ferme. Au titre de l'exercice 2018, le montant annuel du loyer s'est élevé à 969 milliers d'euros.

### 6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

|                                                                                          | ERNST & YOUNG ET AUTRES |               |            |            | DELOITTE ET ASSOCIES |               |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|------------|------------|----------------------|---------------|------------|------------|
|                                                                                          | Montant<br>(HT en €)    |               | %          |            | Montant<br>(HT en €) |               | %          |            |
|                                                                                          | 2018                    | 2017          | 2018       | 2017       | 2018                 | 2017          | 2018       | 2017       |
| Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés          | 39 376                  | 36 626        | 50%        | 50%        | 39 376               | 36 626        | 50%        | 50%        |
| Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux * | 29 400                  | 28 500        | 50%        | 50%        | 29 400               | 28 500        | 50%        | 50%        |
| Services autres que la certification des comptes                                         | 0                       | 3 000         | N/A        | 100%       | 0                    | 0             | N/A        | 0%         |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>68 776</b>           | <b>68 126</b> | <b>50%</b> | <b>51%</b> | <b>68 776</b>        | <b>65 126</b> | <b>50%</b> | <b>49%</b> |

\*Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2018 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 7 K€).

# ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du Quatre Septembre

75002 Paris - France

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société ABC arbitrage

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ABC arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

| Risque identifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Notre approche d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le groupe ABC arbitrage développe, met en place et propose des stratégies d'arbitrages boursiers.</p> <p>Comme décrit dans la note 5 aux comptes consolidés, les instruments financiers à la juste valeur par résultat gérés dans le cadre de ces stratégies concernent des actions ou des dérivés actions, des produits dérivés tels que des futures, options, devises ou des parts de fonds d'investissement, dont la majeure partie est traitée sur des marchés actifs.</p> <p>Ces instruments financiers sont détenus par la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc.</p> <p>Au sein de ces entités, dans le cadre de l'application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » et dans la mesure où les instruments sont traités sur des marchés actifs, le groupe ABC arbitrage considère la juste valeur d'un instrument financier comme étant le cours « Exit price » (milieu du cours à l'achat et à la vente ou « Mid price ») déterminé à la dernière heure de cotation commune des titres composant un modèle d'arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.</p> <p>Compte tenu de l'importance des portefeuilles d'instruments financiers au sein des comptes consolidés d'ABC arbitrage, nous avons considéré que l'évaluation à la juste valeur par résultat de ces instruments financiers utilisés dans le cadre des stratégies d'arbitrages boursiers est un point clé de l'audit.</p> <p><i>Les participations du groupe ABC arbitrage au sein de la société Quartys Limited et des fonds ABCA Funds Ireland Plc au 31 décembre 2018 s'élèvent à 133.679 K€ comme détaillé dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</i></p> <p><i>Dans le cadre de ces participations, les expositions du groupe ABC arbitrage sur instruments financiers et dérivés s'élèvent à 1.080.718 K€ de positions acheteuses et 1.077.575 K€ de positions vendeuses, comme exposé dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés.</i></p> <p><i>Pour plus de détail sur les principes comptables, se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</i></p> | <p>Nos travaux ont consisté, en incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en instruments financiers et en systèmes d'informations, et en lien avec les auditeurs des sociétés Quartys Ltd et ABCA Funds Ireland Plc, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier la possibilité offerte par la norme IFRS 13 d'utiliser un cours « Mid price » pour la valorisation des positions dès lors que ce prix correspond au prix de sortie effectif des instruments ;</li> <li>- examiner le dispositif informatique automatisé qui récupère les prix des référentiels externes et calcule le « Mid price » ;</li> <li>- apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination du prix des instruments financiers, par le biais des procédures suivantes, réalisées sur un échantillon d'instruments financiers en portefeuille : <ul style="list-style-type: none"> <li>o comparaison des prix retenus par le groupe avec des données de prix issues de sources externes (par ex. Bloomberg),</li> <li>o en cas de différence temporelle de cotation entre les titres composant le modèle d'arbitrage, réalisation de tests spécifiques consistant à analyser les écarts de cotation.</li> </ul> </li> </ul> |

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et l'assemblée Générale de 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingtième année (dont seize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

François Holzman

Pascal Colin





# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

Comptes sociaux

Groupe ABC  
arbitrage

 Bilan

&gt; 67

 Compte de résultat

&gt; 68

 Annexes aux comptes sociaux

&gt; 69



## Bilan actif

| En euros                          | Note | 31/12/2018         | 31/12/2017         |
|-----------------------------------|------|--------------------|--------------------|
| Immobilisations incorporelles     | 3.1  | 54 127             | 62 991             |
| Immobilisations corporelles       | 3.1  | 5 531              | 37 749             |
| Immobilisations financières       | 3.2  | 107 544 484        | 110 769 053        |
| <b>Total actif immobilisé</b>     |      | <b>107 604 143</b> | <b>110 869 793</b> |
| Clients et comptes rattachés      |      | 593 364            | 626 218            |
| Autres créances                   | 3.5  | 795 755            | 1 641 867          |
| Valeurs mobilières de placement   | 3.3  | 3 286 954          | 8 158 558          |
| Disponibilités                    |      | 1 177 131          | 3 497 731          |
| <b>Total actif courant</b>        |      | <b>5 853 203</b>   | <b>13 924 373</b>  |
| Comptes de régularisation - Actif | 3.8  | 26 367             | 451 796            |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                |      | <b>113 483 714</b> | <b>125 245 962</b> |

## Bilan passif

| En euros                                                   | Note       | 31/12/2018         | 31/12/2017         |
|------------------------------------------------------------|------------|--------------------|--------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                    |            |                    |                    |
| Capital                                                    |            | 936 193            | 928 817            |
| Primes d'émission                                          |            | 59 472 407         | 81 392 453         |
| Réserves légales                                           |            | 92 881             | 92 881             |
| Autres réserves                                            |            | -                  | -                  |
| Report à nouveau                                           |            | -                  | -                  |
| Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation |            | -                  | -                  |
| Résultat net                                               |            | 13 108 400         | 1 398 649          |
| <b>Total capitaux propres</b>                              | <b>3.6</b> | <b>73 609 881</b>  | <b>83 812 800</b>  |
| <b>Provisions</b>                                          | <b>3.7</b> | <b>35 877 427</b>  | <b>35 882 158</b>  |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit     |            | -                  | -                  |
| Fournisseurs et comptes rattachés                          |            | 100 382            | 147 265            |
| Autres dettes                                              | 3.5        | 3 896 023          | 5 403 738          |
| <b>Total dettes</b>                                        |            | <b>3 996 405</b>   | <b>5 551 003</b>   |
| Comptes de régularisation - Passif                         | 3.8        | -                  | -                  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                        |            | <b>113 483 714</b> | <b>125 245 962</b> |



| En euros                                         | 31/12/2018         | 31/12/2017         |
|--------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                        | <b>860 016</b>     | <b>616 957</b>     |
| Autres produits                                  | 1 169 033          | 1 230 743          |
| Reprise sur provision et transfert de charges    | 54 731             | 3 107 561          |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>         | <b>2 083 780</b>   | <b>4 955 261</b>   |
| Achats et charges externes                       | (2 497 043)        | (2 043 492)        |
| Impôts, taxes et versements assimilés            | (167 921)          | (96 866)           |
| Charges de personnel                             | (1 555 169)        | (702 343)          |
| Dotations aux amortissements et aux provisions   | (56 296)           | (50 443)           |
| Autres charges                                   | (59 574)           | (43 508)           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>          | <b>(4 336 004)</b> | <b>(2 936 653)</b> |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>                     | <b>(2 252 224)</b> | <b>2 018 609</b>   |
| Produits de participation                        | 20 019 771         | 19 771             |
| Produits des créances de l'actif immobilisé      | -                  | -                  |
| Autres produits financiers                       | 133 859            | 5 628 805          |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 300 000            | 350 000            |
| Différences positives de change                  | -                  | -                  |
| Produits nets sur cessions de VMP                | -                  | -                  |
| <b>Total des produits financiers</b>             | <b>20 453 630</b>  | <b>5 998 575</b>   |
| Dotations aux provisions                         | (4 441 365)        | (6 518 781)        |
| Intérêts et charges assimilées                   | (18 363)           | (37 940)           |
| Différences négatives de change                  | (3 382)            | (10 308)           |
| Charges nettes sur cessions de VMP               | (488 181)          | (76 743)           |
| <b>Total des charges financières</b>             | <b>(4 951 291)</b> | <b>(6 643 772)</b> |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                        | <b>15 502 339</b>  | <b>(645 197)</b>   |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>             | <b>13 250 115</b>  | <b>1 373 412</b>   |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                     | <b>(50 000)</b>    | <b>(14 404)</b>    |
| Participation des salariés                       | (91 713)           | (26 967)           |
| Impôts exigibles                                 | (2)                | 66 608             |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                              | <b>13 108 400</b>  | <b>1 398 649</b>   |

|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Événements significatifs</b>                | <b>70</b> |
| <b>2. Principes et méthodes comptables</b>        | <b>70</b> |
| 2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles | 70        |
| 2.2. Instruments financiers                       | 70        |
| 2.3. Provision                                    | 70        |
| <b>3. Notes sur le bilan</b>                      | <b>71</b> |
| 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles | 71        |
| 3.2. Immobilisations financières                  | 71        |
| 3.3. Valeurs mobilières de placement              | 72        |
| 3.4. Tableau des filiales et participations       | 72        |
| 3.5. Autres créances et autres dettes             | 73        |
| 3.6. Capitaux propres                             | 74        |
| 3.7. Provisions                                   | 74        |
| 3.8. Comptes de régularisation                    | 75        |
| <b>4. Note sur le compte de résultat</b>          | <b>75</b> |
| <b>5. Autres informations</b>                     | <b>75</b> |
| 5.1. Entreprises liées                            | 75        |
| 5.2. Personnel et dirigeants                      | 76        |
| 5.3. Intégration fiscale                          | 76        |
| 5.4. Consolidation                                | 76        |



## 1. Événements significatifs

Au 1er janvier 2018, 8 collaborateurs d'ABC arbitrage Asset Management ont été transférés chez ABC arbitrage. Ces collaborateurs appartiennent aux départements juridique et finance et contrôle interne.

## 2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ; les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont par conséquent établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2017.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst et Young et Autres et Deloitte et Associés.

### 2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

### 2.2. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

### 2.3. Provision

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

### 3. Notes sur le bilan

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2018, les immobilisations restant dans les comptes d'ABC arbitrage s'établissent comme suit :

##### *Immobilisations brutes*

| En milliers d'euros                          | Valeur brute au<br>31/12/2017 | Acquisitions | Mises au rebut /<br>Cessions | Valeur brute au<br>31/12/2018 |
|----------------------------------------------|-------------------------------|--------------|------------------------------|-------------------------------|
| Concessions et Droits Similaires             | 139                           | 9            | -                            | 148                           |
| Installations générales, agencements         | 195                           | 4            | -                            | 199                           |
| Matériel de Bureau et informatique, mobilier | 124                           | -            | -                            | 124                           |
| <b>Total immobilisations brutes</b>          | <b>457</b>                    | <b>13</b>    | <b>-</b>                     | <b>471</b>                    |

##### *Amortissements*

| En milliers d'euros                          | 31/12/2017   | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018   |
|----------------------------------------------|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Concessions et Droits Similaires             | (76)         | (18)          | -           | (94)         |
| Installations générales, agencements         | (171)        | (24)          | -           | (195)        |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | (109)        | (15)          | -           | (124)        |
| <b>Total amortissements</b>                  | <b>(357)</b> | <b>(56)</b>   | <b>-</b>    | <b>(412)</b> |

#### 3.2. Immobilisations financières

| En milliers d'euros             |                |
|---------------------------------|----------------|
| Participations nettes           | 103 542        |
| Prêt participatif               | 3 900          |
| Dépôts et cautionnements versés | 102            |
| <b>Total au 31/12/2018</b>      | <b>107 544</b> |
| <i>Total au 31/12/2017</i>      | <i>110 769</i> |

Au 31 décembre 2018, ce poste est constitué de la façon suivante :

Les titres de participation sont composés des filiales ABC arbitrage Asset Management, Quartys et ABC arbitrage asset Management Asia.

Conformément aux axes définis dans le plan Ambition 2016 et Step Up 2019 et dans la continuité des deux exercices précédents, ABC arbitrage a renforcé sa participation dans la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia (+1 million d'euros par augmentation de capital) pour l'accompagner dans son développement.

Compte tenu de ses résultats déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage sur la base de la situation nette corrigée des actifs et passifs intragroupe non symétriques pour ramener ainsi les capitaux propres sociaux de la société mère à un niveau cohérent avec le niveau des fonds propres affiché dans les comptes consolidés.

Un complément de provision pour titre non déductible fiscalement a ainsi été doté au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 112 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 102 330 milliers d'euros.

De même, et sur les mêmes bases, compte tenu de ses résultats déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage. Une provision pour titre non déductible fiscalement a ainsi été dotée au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 4 112 milliers d'euros.

Le prêt participatif de 3,9 millions d'euros consenti par ABC arbitrage en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de 7 années est arrivé à échéance le 26 novembre 2011 et a été renouvelé pour une même durée.

Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2018 se sont élevés à hauteur de 20 milliers d'euros.

### 3.3. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, le poste "*Valeurs mobilières de placement*" est uniquement composé des actions propres.

#### ABCA Funds Ireland

Au 31 décembre 2018 l'investissement d'ABC arbitrage dans ABCA Funds Ireland est nul (contre un investissement à hauteur de 3,8 millions d'euros en 2017).

#### Actions propres

Au cours de l'exercice 2018, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 185 713 titres. Parallèlement, 218 900 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2017 (677 436 actions) ainsi qu'une partie des achats sur 2018 (636 543 titres) ont été utilisés pour servir les attributions d'actions de performance pour 116 titres, des levées de stocks options pour 68 921 titres et des exercices de BSAA pour 751 878 titres.

En date du 31 décembre 2018, la société détient 540 590 actions propres pour une valeur brute de 3 405 milliers d'euros, contre 690 277 actions propres pour une valeur brute de 4 334 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### 3.4. Tableau des filiales et participations

| En milliers d'euros                                          | ABAM*   | Quartys | ABAA**  |
|--------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| Capital                                                      | 16 000  | 58 100  | 4 716   |
| Capitaux propres autres que le capital (avant résultat 2017) | (6 932) | 51 875  | (3 353) |
| Quote-part de capital détenue (en %)                         | 100%    | 100%    | 100%    |
| Valeur nette comptable des titres détenus                    | 44 838  | 58 100  | 604     |
| Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos               | 16 412  | -       | 861     |
| Bénéfice du dernier exercice clos                            | (57)    | 23 704  | (759)   |
| Dividendes encaissés par la société durant l'exercice        | -       | -       | -       |

\*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

\*\*ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014 (agrément mis à jour et validé le 6 décembre 2017), est la principale société de gestion du groupe ABC arbitrage et commercialise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels. Les investissements de la société de gestion se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions ainsi que pour maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société se caractérise par une perte de 57 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd, société de gestion agréé par la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du groupe sur les marchés asiatiques. Du fait des investissements indispensables à la montée en puissance de son



activité, son résultat présente un déficit de 759 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Son apport pour le groupe est en ligne avec les attentes initiales, notamment avec le maintien à un niveau élevé des volumes traités.

Quartys Limited société de négociation d'instruments financiers a poursuivi le développement de son activité. Cela s'est notamment traduit par une augmentation significative du volume des transactions et par un résultat bénéficiaire de 23,7 millions d'euros. L'augmentation du résultat par rapport à l'exercice précédent est une conséquence directe des paramètres de marché décrits dans le rapport de gestion.

Le fonds ABCA Opportunities, pensé pour se déconnecter partiellement de la volatilité, a souffert lors du premier semestre 2018 notamment au début d'année avec un taux d'échecs M&A en hausse locale brutale et une situation de volatilité sur des points bas records. Le second semestre a été nettement plus positif et a permis in fine d'atteindre un niveau de performance équivalent à celui de l'an dernier.

Le fonds ABCA Reversion construit pour profiter de la volatilité présente une performance absolue en forte augmentation. Le fonds a su profiter des pics de volatilité du semestre. Ses performances sont cohérentes avec la volatilité rencontrée. Le fonds ABCA Reversion a remporté l'Award 2018 dans la catégorie "Market Neutral & Quantitative Strategies" à la cérémonie des EuroHedge Awards.

L'actif total de ABCA Funds Ireland Plc s'élève à 302 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 339 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le groupe maintient son ambition de développer une offre de fonds d'investissement diversifiés et d'augmenter sa collecte.

### 3.5. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an.

| En milliers d'euros                     | Autres créances | Autres dettes  |
|-----------------------------------------|-----------------|----------------|
| Créances vis-à-vis des contreparties    | 258             | -              |
| Dettes vis-à-vis des contreparties      | -               | (192)          |
| Créances et dettes fiscales et sociales | 428             | (840)          |
| Compte courant filiales                 | -               | (2 689)        |
| Fournisseurs débiteurs                  | 10              | -              |
| Charges à payer / produits à recevoir   | 100             | (175)          |
| <b>Total au 31/12/2018</b>              | <b>796</b>      | <b>(3 896)</b> |
| <i>Total au 31/12/2017</i>              | <i>1 642</i>    | <i>(5 404)</i> |

Les créances et dettes vis-à-vis des contreparties sont constituées en 2018 par des montants déposés ou empruntés auprès des Banques. La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Les créances fiscales sont principalement constituées en 2018 par un excédent de versement d'impôt sur les sociétés, des crédits d'impôts restituables et des retenues à la source en attente de remboursement.

### 3.6. Capitaux propres

| En milliers d'euros    | Valeur brute au 31/12/17 avant affectation | opération sur capital | Paiement en actions | Affectation résultat 2017 | Distribution 2017 | Résultat 2018 | Valeur brute au 31/12/18 avant affectation |
|------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|---------------|--------------------------------------------|
| Capital                | 929                                        | 7                     |                     | -                         | -                 |               | 936                                        |
| Primes d'émission      | 81 392                                     | (7)                   | (37)                | (10 284)                  | (11 592)          |               | 59 472                                     |
| Réserve légale         | 93                                         |                       |                     | -                         |                   |               | 93                                         |
| Autres réserves        | -                                          |                       |                     |                           |                   |               | -                                          |
| Report à nouveau       | -                                          |                       |                     |                           |                   |               | -                                          |
| Acompte sur dividende  | -                                          |                       |                     |                           |                   |               | -                                          |
| Résultat de l'exercice | 1 399                                      |                       |                     | (1 399)                   |                   | 13 108        | 13 108                                     |
| <b>Situation nette</b> | <b>83 813</b>                              | <b>-</b>              | <b>(37)</b>         | <b>(11 682)</b>           | <b>(11 592)</b>   | <b>13 108</b> | <b>73 610</b>                              |

#### Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2017

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2018 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2017 un solde sur dividende de 0,20 euro par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2017, les distributions afférentes à l'exercice 2017 s'élèvent à 0,40 euro par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,20 euro par action ordinaire s'est opéré le 24 juillet 2018, pour une mise en paiement le 26 juillet 2018. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,02394 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,17606 euro.

Le dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 11,7 millions d'euros.

#### Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2018

Le groupe ABC arbitrage a procédé au versement d'un montant de 0,20 euro par action, uniquement proposé en numéraire. Le détachement s'est opéré le 27 novembre 2018, pour une mise en paiement le 29 novembre 2018. Cette opération a le caractère, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant total de l'opération, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société ABC arbitrage était composé de 58 512 053 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

### 3.7. Provisions

| En milliers d'euros                                   |                 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Total des provisions constituées au 31/12/2017</b> | (35 882)        |
| Utilisation des provisions en 2018                    | 0               |
| Reprise de provisions en 2018                         | 55              |
| Dotations de l'exercice 2018                          | (50)            |
| <b>Total des provisions constituées au 31/12/2018</b> | <b>(35 877)</b> |

Pour mémoire, la provision constituée correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société ABC arbitrage Asset Management valorisés au taux d'impôt en vigueur à sa date de probable utilisation. La reprise de provision constatée correspond à un ajustement du montant en prenant bien en considération un taux d'impôt de droit commun à 25% d'ici 2022.

La dotation de 50 milliers d'euros en 2018 est relative à la une proposition de rectification émise lors de la vérification (actuellement toujours en cours) de comptabilité des sociétés ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management, membres du même groupe d'intégration fiscale, par la direction générale des finances publiques au titre respectivement des exercices 2014 à 2016 et 2015 à 2017. A ce stade du contrôle, l'administration fiscale considère que les charges à payer comptabilisées par la société ABC arbitrage Asset Management au titre de l'exercice 2015, s'agissant des rémunérations variables et des cotisations sociales y afférentes, dues par la société à ses salariés au

titre de ce même exercice et versées lors de l'exercice suivant, ne sont rattachables à l'exercice 2015 mais auraient dû être rattachées à l'exercice 2016. La provision constituée en 2018 prend uniquement en considération les impacts d'intérêts de retards (du fait du décalage temporel créé). Cette proposition de rectification est formellement contestée par le groupe.

### 3.8. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

## 4. Note sur le compte de résultat

Les produits d'exploitation (hors provisions) d'un montant de 2 029 milliers d'euros (contre 1 848 milliers d'euros en 2017) sont constitués des refacturations intragroupes (personnel, frais administratifs et loyer).

Les achats et charges externes d'un montant de 2 497 milliers d'euros (contre 2 043 milliers d'euros en 2017) sont principalement constitués par des honoraires, des frais de personnel et le coût des locaux.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 555 milliers d'euros (contre 702 milliers d'euros en 2017). Cette augmentation est essentiellement liée à la remontée de 8 collaborateurs des département Finance et Contrôle interne et Juridique au sein de la société tête de groupe comme évoqué au paragraphe 1 "Evénements significatifs".

Le résultat financier (hors provisions, produits de participation et éléments liés aux attributions d'actions gratuites) s'élève à une perte de 376 milliers d'euros (contre un gain de 5 504 milliers d'euros en 2017) et est essentiellement constitué d'opérations de marché. Les postes du compte de résultat concernés par ces opérations sont :

- « *Autres produits financiers* » : 134 milliers d'euros. Ce poste enregistre les dividendes et coupons provenant du portefeuille de valeurs mobilières de placement, ainsi que les intérêts reçus sur la trésorerie excédentaire constituée auprès des intermédiaires financiers ;
- « *Pertes de change* » : 3 milliers d'euros ;
- « *Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement* » : 488 milliers d'euros. Ce poste enregistre les variations nettes des positions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : 18 milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers.

Les produits de participation sont en augmentation de 20 millions d'euros suite à la remontée de dividendes de la société Quartys.

Enfin, les dotations aux provisions financières (abordées au sein du paragraphe 3.2 ci-dessus) sont relatives à la dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable.

## 5. Autres informations

### 5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2018, les éléments concernant les entreprises liées s'établissent de la façon suivante :

| En milliers d'euros          | Montants concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation |         |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|                              |                                                                                                 |         |
| Clients et comptes rattachés |                                                                                                 | 530     |
| Autres créances              |                                                                                                 | 20      |
| Fournisseurs                 |                                                                                                 | (31)    |
| Autres dettes                |                                                                                                 | (2 689) |
| Prêt participatif            |                                                                                                 | 3 900   |
| Charges financières          |                                                                                                 | 14      |
| Produits financiers          |                                                                                                 | (20)    |

Les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont détaillées dans la note 3.4.

Les montants présentés ci-dessus concernent la société ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia. Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont non significatives.

## 5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2018 s'établissait à 11 personnes.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux).

Il a été attribué au cours de l'exercice 2018 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

| En euros                       |         |
|--------------------------------|---------|
| Mandats sociaux                | 820 900 |
| Fonctions salariées (fixe)     | 63 345  |
| Fonctions salariées (variable) | 110 670 |
| Païement en actions            | 309 438 |

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

## 5.3. Intégration fiscale

La société ABC arbitrage est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre. Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

La société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce aux déficits de la société ABC arbitrage Asset Management, soit 35,9 millions d'euros.

## 5.4. Consolidation

Les comptes de la société ABC arbitrage sont consolidés dans le groupe ABC arbitrage dont elle est société mère.

# ABC arbitrage

Société anonyme

18, rue du Quatre Septembre

75002 Paris - France

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale de la société ABC arbitrage

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| Risque identifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Notre approche d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les immobilisations financières figurent à l'actif au 31 décembre 2018 pour un montant net de 107 544 K€, dont 44 838 K€ relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.</p> <p>Les titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management représentent l'élément le plus significatif du bilan. Ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme indiqué dans la note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, compte tenu des résultats déficitaires de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, les titres de cette filiale sont provisionnés dans les comptes annuels de la société ABC arbitrage sur la base de la situation nette, corrigée des actifs et passifs intragroupe non symétriques, pour ramener ainsi les capitaux propres annuels sociaux de la société mère à un niveau cohérent avec le niveau des fonds propres affiché dans les comptes consolidés.</p> <p>De plus, comme indiqué dans la note 5.3 « Intégration fiscale », cette société étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par le groupe ABC arbitrage et une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de 35 828 K€.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, l'estimation des provisions liées à cette filiale, et la présentation en annexes des informations y afférent constituaient un point clé de l'audit.</p> | <p>Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser la justification apportée par la direction sur son choix de méthode d'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management appliquée ;</li> <li>- vérifier que les capitaux propres retenus dans le calcul concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;</li> <li>- vérifier la comptabilisation des dépréciations et provisions liées ;</li> <li>- examiner la conformité de l'information donnée dans les notes 3.2 et 5.3 de l'annexe aux comptes sociaux au regard de la réglementation en vigueur.</li> </ul> |

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et de 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingtième année (dont seize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense, le 29 avril 2019

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

François Holzman

Pascal Colin





# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

## Rapport RSE Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

**Groupe ABC  
arbitrage**

Compte tenu de sa taille et conformément au Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le groupe ABC arbitrage n'est plus soumis à l'obligation de publication d'informations extra-financières. Néanmoins, conscient de la responsabilité de chacun dans l'amélioration des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, le groupe a fait le choix de présenter cette information à ces actionnaires.

La responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'ABC arbitrage s'articule autour de deux axes principaux :

- Une gestion dynamique de recrutement et d'accompagnement de ses collaborateurs. Cette gestion prend en considération une politique de recrutement soucieuse de la diversité, de la lutte contre les discriminations, du développement des compétences des collaborateurs tout en s'appuyant sur une politique de rémunération incitative associant chacun à la performance et aux résultats d'ABC arbitrage.
- La volonté de considérer les aspects environnementaux et sociétaux dans les prises de décisions au quotidien. Le groupe cherche en effet à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement et s'efforce de diminuer son impact direct sur l'environnement par diverses initiatives détaillées ci-après.

Le périmètre de reporting est le suivant :

- Les précisions et indications apportées en termes d'informations sociétales et environnementales sont essentiellement focalisées sur les actions des sociétés françaises ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management qui couvrent 94% des effectifs.
- Les indicateurs sociaux couvrent l'intégralité des effectifs (Irlande et Singapour inclus).

Le groupe rappelle aussi que des informations sur ces sujets sont présentes sur son site internet ([www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)) et ce depuis la création de la société.

Le groupe précise enfin qu'il est important de lire le rapport de gestion en complément de ce rapport RSE, afin de connaître les faits marquants de l'exercice et les orientations/perspectives du groupe.

## Sommaire :

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Informations sociétales</b>                                                                       | <b>84</b> |
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société                                 | 84        |
| Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise | 84        |
| Sous-traitance et fournisseurs                                                                       | 86        |
| Loyauté des pratiques                                                                                | 86        |
| <b>Informations sociales</b>                                                                         | <b>87</b> |
| Turnover / ancienneté                                                                                | 87        |
| Politique de rémunération                                                                            | 88        |
| Organisation du temps de travail                                                                     | 89        |
| Absentéisme                                                                                          | 89        |
| Relations sociales                                                                                   | 89        |
| Santé et sécurité                                                                                    | 90        |
| Formation                                                                                            | 90        |
| Égalité de traitement                                                                                | 90        |
| <b>Informations environnementales</b>                                                                | <b>91</b> |
| Politique générale en matière environnementale                                                       | 91        |
| Pollution et gestion des déchets                                                                     | 91        |
| Utilisation durable des ressources                                                                   | 91        |

# 1. Informations sociétales

## a. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe contribue, à son échelle et depuis sa création, au développement local en tant qu'employeur mais également par son métier puisqu'il apporte de la liquidité aux marchés et participe pleinement au développement de l'industrie financière.

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations ayant pour objectif de réaliser un bénéfice en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre les différents marchés financiers. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. En exerçant ses activités, le groupe ABC arbitrage contribue à son échelle au maintien de la pertinence et de l'efficacité des marchés et au respect des règles édictées. Il permet y compris aux "petits porteurs" d'avoir accès au marché et d'acquérir des titres à leur juste valeur.

L'utilité sociale du groupe ABC arbitrage ne se résume pas au rôle qu'il joue sur les marchés. La valeur créée par le groupe a toujours été redistribuée à ses collaborateurs, actionnaires mais aussi à l'État par l'intermédiaire des différentes taxes et cotisations.

## b. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Le groupe a pour ambition de mener à bien sa responsabilité sociétale et environnementale en prenant en considération les attentes de ses parties prenantes avec lesquelles le dialogue est ouvert :

- Les collaborateurs peuvent échanger avec leur manager à tout instant pour leur faire part de leurs requêtes, remarques. Chaque collaborateur bénéficie aussi d'un entretien semestriel avec son manager afin d'échanger sur son quotidien au sein de la société, sur ses axes de progression, sur ses objectifs, sur son évolution de carrière, etc. Par ailleurs, un dialogue existe entre le groupe et ses instances représentatives du personnel (cf. §2.e ci-après). Enfin, une plateforme Intranet est mise à la disposition des collaborateurs. Celle-ci regroupe l'ensemble des informations utiles à la vie au sein de l'entreprise.
- Une communication financière régulière et efficace permet aux investisseurs et actionnaires d'être informés des résultats et principales évolutions du groupe. Au-delà de l'assemblée générale annuelle, des communiqués de presse réguliers informent les actionnaires. Un site internet ([www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)) et une adresse email ([actionnaires@abc-arbitrage.com](mailto:actionnaires@abc-arbitrage.com)) sont également à leur disposition pour tout complément d'information qu'ils jugent nécessaire.

Mais le rôle du groupe ABC arbitrage dans la société et les relations qu'il entretient avec ses parties prenantes ne s'arrête pas à ses actionnaires et collaborateurs. En effet, l'action sociétale du groupe se décline également par le biais de l'insertion professionnelle, de liens avec des établissements d'enseignement ou par des groupes de travail professionnels :

- Des collaborateurs de la société participent régulièrement à des forums d'écoles d'ingénieurs ainsi qu'à des conférences technologiques et interviennent au sein d'universités afin de promouvoir le groupe et ses métiers, de nouer des relations avec des étudiants et de déceler de futurs talents. Des stages de pré-embauche et des stages d'été sont régulièrement proposés aux étudiants. Ces stages sont un vrai vivier de recrutement pour le groupe.
- Dans un monde en perpétuel mouvement, avec des projets ambitieux et captivants, le groupe ABC arbitrage souhaite rester ouvert à d'autres métiers, d'autres passions, d'autres aventures. Mais aussi rencontrer d'autres hommes et femmes qui pilotent et vivent d'importantes aventures humaines : elles ont en commun une forme de compétition personnelle, par le sport ou les études. Sortir de son quotidien pour découvrir et partager le travail, les innovations, le dépassement de soi, pour regarder les choses autrement, pour enrichir notre propre parcours, ce sont les objectifs du groupe ABC arbitrage au travers de ces partenariats "coups de cœurs" :
  - o Depuis l'année scolaire 2014/2015 et de façon continue, le groupe ABC arbitrage apporte son soutien financier aux Maisons des Jeunes Talents, association d'égalité des chances au programme innovant mené par la Fondation Financière de l'Échiquier, qui a pour objectif d'accompagner des jeunes élèves boursiers (deux jeunes filles sont parrainées par ABC arbitrage au titre de cette année scolaire) dans leur réussite aux classes préparatoires et aux concours d'entrée aux grandes écoles parisiennes.

Quatre marraines et parrains les soutiennent, ce sont des professionnels qui sont passés par un cursus scolaire exigeant, au travers d'un accompagnement psychologique (soutien moral) et académique (méthodologie et culture générale) et une initiation à la vie professionnelle (découverte de l'entreprise). Ce sont eux aussi qui facilitent la recherche de stages et d'emploi, en faisant bénéficier leur filleule de leur réseau et de leur connaissance du monde professionnel.

Au travers ce partenariat, le groupe souhaite pouvoir faciliter l'accès de la nouvelle génération aux études scientifiques et espère ainsi contribuer au développement et à la reconnaissance de l'excellence de la France dans ces domaines.

- o Dans le cadre de sa politique de communication interne et externe, ABC arbitrage mène depuis de nombreuses années un programme de sponsoring en tant que « partenaire officiel » du skipper Jean-Pierre Dick (écurie Absolute Dreamer). Depuis 2018, ABC arbitrage soutient le nouveau projet de Jean-Pierre Dick, l'Easy To Fly. Il s'agit d'un catamaran de 8 mètres dont il est le concepteur. Chaque année, des collaborateurs et des investisseurs sont invités à vivre une expérience unique de navigation aux côtés de Jean-Pierre Dick et son équipe.
- o Le groupe ABC arbitrage parraine également le surfeur Charly Quivront dans le cadre de compétitions de haut niveau et autres événements sportifs auxquels il participe depuis l'exercice 2016.
- Le groupe s'engage aux côtés d'artistes français à promouvoir l'art et la culture au sein de l'entreprise. Le groupe est conscient que cela contribue à la créativité, à l'inspiration et à l'énergie et aussi suscite des interactions sociales et de partage, favorisant ainsi le bien être de ses salariés :
  - o ABC arbitrage a donné pendant dix jours carte blanche aux artistes pour une performance live au sein de ses locaux : un mix d'esquisses de qui nous sommes chez ABC arbitrage et de freestyle.
  - o Des photographies d'art sont également exposées à la cafétéria et sont renouvelées tous les trois mois. Les collaborateurs participent aux choix de ces photos à l'aide d'une plateforme de sondage. En parallèle, un concours a été organisé autour du thème de l'Islande, trois photos prises par des collaborateurs ont été choisies et accrochées à la cafétéria.
  - o Enfin, dans chaque salle de réunion, accessible aux extérieurs et aux salariés, est exposée de manière permanente, une œuvre d'art originale spécialement créée pour ABC arbitrage autour de la thématique des éléments chimiques : Oxygène, Silicium, Zinc, Carbone, Or, etc.
- Le groupe a également contribué au déploiement de l'action de Basis.point, association créée à l'initiative de l'industrie des fonds d'investissement irlandais, qui œuvre à l'amélioration de l'accès à la formation et des possibilités d'éducation de jeunes populations défavorisées en Irlande.
- Le groupe requiert les services d'associations et d'ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) favorisant ainsi l'insertion (ou la réinsertion) sociale et professionnelle d'adultes handicapés.
- ABC arbitrage est un membre actif de l'association MiddleNext (association des valeurs moyennes cotées sur la place de Paris) et partage avec elle la conviction qu'il faut adapter les bonnes pratiques de gouvernance aux différents besoins des structures selon par exemple leur actionnariat ou leur taille afin de s'assurer d'une gouvernance non pas formelle mais en adéquation avec la pratique de l'entreprise. Dominique CEOLIN, président directeur général d'ABC arbitrage a été nommé, en juin 2018, Président de MiddleNext.
- Tout au long de l'exercice 2018, ABC arbitrage était également membre de l'IFA - Institut Français des Administrateurs. L'IFA apporte aux administrateurs toute l'information, la formation et l'expertise nécessaires pour l'exercice de leur fonction et associe à ses activités tous ceux qui souhaitent contribuer à l'évolution des normes professionnelles et des meilleures pratiques de gouvernance.
- La société ABC arbitrage Asset Management a renouvelé en 2018 son adhésion à l'AFG - Association Française de la Gestion Financière. Cette dernière représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Elle apporte à ses adhérents un concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique. Elle anime également la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, et la protection et l'orientation de l'épargne.
- Enfin, la société ABC arbitrage a renouvelé en 2018 son don auprès de la Fondation Wikimedia, une organisation à but non lucratif ayant pour finalité de promouvoir la croissance et le développement de projets contenant du "savoir libre".

### **c. Sous-traitance et fournisseurs**

Le recours à la sous-traitance est limité au sein du groupe ABC arbitrage. Les tâches sous-traitées se restreignent à l'établissement des bulletins de paie et des déclarations sociales ainsi qu'une partie des services généraux et actes administratifs. Le nombre de fournisseurs en lien avec l'activité (fournisseurs de données financières essentiellement) est réduit tout comme le choix offert à la société. Les autres fournisseurs sont sollicités pour des achats sans lien direct avec l'activité. Pour toutes ces raisons, aucune politique d'achat sociale et environnementale dédiée n'a été mise en place.

### **d. Loyauté des pratiques**

La société ABC arbitrage est une société cotée sur un marché réglementé. En conséquence, et ce dès la signature du contrat de travail, chaque collaborateur du groupe s'engage à respecter toute procédure de contrôle interne concernant l'intervention sur le marché de l'action ABC arbitrage et plus généralement les règles de prévention, légales ou réglementaires, des délits et manquements boursiers. De même, la société ABC arbitrage Asset Management est une société de gestion dont l'activité est réglementée, soumise à un agrément et sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les collaborateurs s'engagent à respecter toutes les règles professionnelles obligatoires des métiers de la gestion pour compte de tiers et notamment le respect de la primauté du client ou la lutte contre la corruption et le blanchiment.

De façon plus générale, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont par ailleurs précisées au sein du rapport de gestion.

Enfin, ABC arbitrage s'engage à respecter tous les droits humains, y compris ceux couverts par les principales conventions de l'OIT<sup>22</sup>. Le groupe ABC arbitrage est implanté dans des pays où la démocratie et les droits de l'homme sont promus et contrôlés. Ainsi le groupe n'a pas développé de politique particulière.

---

<sup>22</sup> Organisation Internationale du Travail.  
ABC arbitrage

## 2. Informations sociales

Les principaux indicateurs sociaux du groupe ABC arbitrage sont récapitulés au sein du tableau suivant :

| Information                              | Définition / Unité de mesure                             | 2018                  |                           |              | 2017         | Évolution |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------|--------------|-----------|
|                                          |                                                          | France <sup>(1)</sup> | Etranger <sup>(2)</sup> ( | TOTAL        | TOTAL        | 100%      |
| <b>Effectif total<sup>(3)</sup></b>      | Nombre total d'employés                                  | 77                    | 5                         | <b>82</b>    | <b>85</b>    | -4%       |
| <b>Effectif moyen</b>                    | Nombre total d'employés                                  | 78                    | 5                         | <b>83</b>    | <b>86</b>    | -3%       |
| <b>Effectif par catégorie</b>            | % Cadres dans l'effectif total                           | 100%                  | 100%                      | <b>100%</b>  | <b>100%</b>  | NA        |
|                                          | % Autres dans l'effectif total                           | 0%                    | 0%                        | <b>0%</b>    | <b>0%</b>    | NA        |
| <b>Parité</b>                            | % Femmes                                                 | 27%                   | 40%                       | 27%          | 27%          | NA        |
|                                          | % Hommes                                                 | 73%                   | 60%                       | 73%          | 73%          | NA        |
| <b>Stagiaires au cours de l'exercice</b> | Nombre de stages de courte durée                         | 2                     | 0                         | <b>2</b>     | <b>1</b>     | 50%       |
|                                          | Nombre de stages de pré-embauche                         | 0                     | 0                         | <b>0</b>     | <b>3</b>     | -100%     |
|                                          | Taux de transformation des stages de pré-embauche en CDI | NA                    | NA                        | <b>NA</b>    | <b>NA</b>    | NA        |
| <b>Recrutement</b>                       | Nombre de recrutements en CDI                            | 4                     | 0                         | <b>4</b>     | <b>11</b>    | -64%      |
| <b>Démission</b>                         | Nombre de démissions reçues au cours de l'exercice       | 2                     | 1                         | <b>3</b>     | <b>3</b>     | NA        |
| <b>Rupture conventionnelle</b>           | Nombre de ruptures signées au cours de l'exercice        | 5                     | 0                         | <b>5</b>     | <b>7</b>     | -29%      |
| <b>Licenciement</b>                      | Nombre total de licenciements                            | 0                     | 0                         | <b>0</b>     | <b>1</b>     | -100%     |
| <b>Autres<sup>(4)</sup></b>              | Autres fins de contrats                                  | 0                     | 0                         | <b>0</b>     | <b>0</b>     | NA        |
| <b>Age moyen</b>                         | Âge moyen de l'effectif en CDI                           | 34                    | 38                        | <b>34</b>    | <b>33</b>    | NA        |
| <b>Ancienneté moyenne</b>                | Nombre d'années                                          | 7                     | 11                        | <b>7</b>     | <b>7</b>     | NA        |
| <b>Absentéisme<sup>(5)</sup></b>         | Taux d'absentéisme (%)                                   | 1,07%                 | NC                        | <b>1,07%</b> | <b>1,77%</b> | -40%      |

(1) ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management

(2) Étranger = Quartys Ltd implantée en Irlande (deux salariées) et ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd implantée à Singapour (trois salariés).

(3) L'effectif total inclut les salariés en CDI et les deux dirigeants mandataires sociaux.

(4) Les "autres fins de contrats" correspondent à des ruptures de période d'essai.

(5) Ensemble des jours d'absence (y compris maternité) divisé par le nombre total de jours ouvrés théoriques.

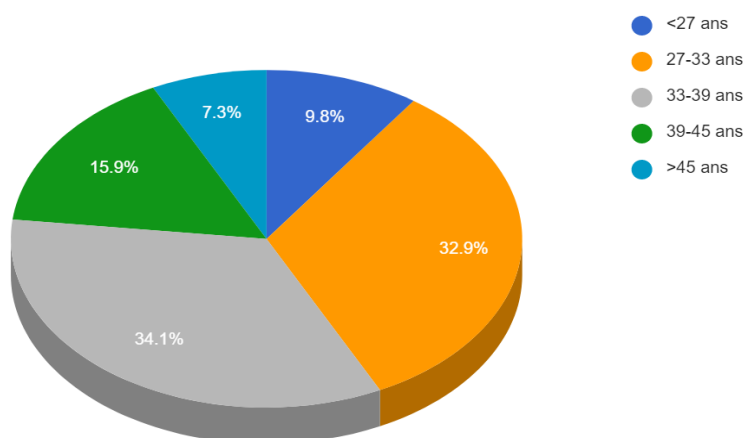
### a. Turnover / ancienneté

En 2018, le groupe a recruté 4 nouveaux collaborateurs en CDI soit 5% de l'effectif total au 31 décembre 2018, faisant le choix de combiner jeunes collaborateurs (1 juriste ayant fait un stage en 2017 au sein du groupe, 1 jeune ingénieur financier), et expériences techniques éprouvées (2 collaborateurs systèmes d'information et développement expérimentés). Cette politique de recrutement favorise la dynamique de réflexion et l'innovation tout en capitalisant sur l'expertise des collaborateurs les plus fidèles.

Au 1er janvier 2018, 8 collaborateurs (des départements Finance et Contrôle Interne et Juridique et Fiscal) initialement salariés de la société ABC arbitrage Asset Management sont devenus salariés de la société ABC arbitrage, société mère du Groupe.

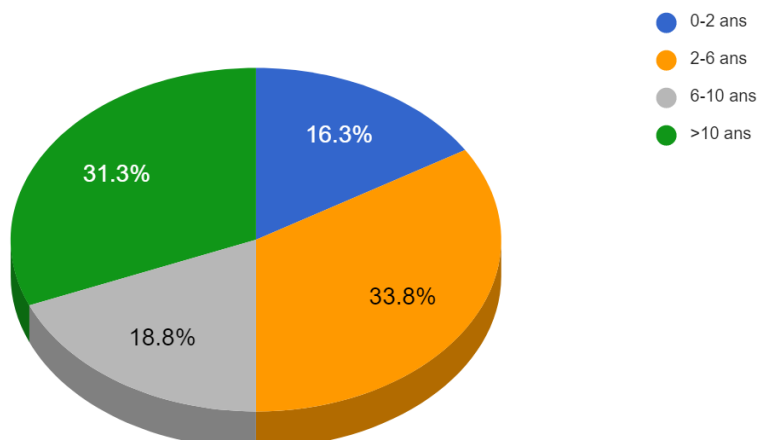
L'âge moyen des collaborateurs est relativement jeune (34 ans en moyenne), et témoigne du dynamisme du groupe. La proportion des moins de 30 ans s'élève à 30%.

Répartition des effectifs groupe par tranche d'âge



L'ancienneté moyenne des collaborateurs du groupe s'élève à 7 ans (stable par rapport à 2017). Le groupe dispose en effet d'une strate managériale expérimentée (17 ans d'ancienneté en moyenne) et fidèle au groupe. Ces salariés encadrent des collaborateurs plus jeunes se séparant eux-mêmes en trois catégories : une catégorie représentant 19% des effectifs avec une ancienneté de 6 à 10 ans, une deuxième catégorie représentant 31% des effectifs (2 à 6 ans d'ancienneté moyenne) et une troisième catégorie représentant 16 % des effectifs et ayant une ancienneté inférieure à 2 ans, comme l'illustre le graphique suivant. Cette organisation offre au groupe le dynamisme nécessaire à son développement.

Répartition des effectifs groupe par ancienneté



## b. Politique de rémunération

*L'ensemble des exigences réglementaires demandées par l'article L.225-102 du Code de commerce est mentionné au sein du rapport de gestion du groupe ABC arbitrage au titre de l'exercice 2018.*

Pour mémoire, dans un contexte d'instabilité et d'inflation réglementaire (CRD 4 et AIFM) qui a déclenché une hausse sensible des rémunérations fixes dans les métiers de la finance, ABC arbitrage a dû revoir progressivement sa politique de rémunération entraînant une hausse des coûts fixes de l'ordre de 20% entre 2012 et 2014. Cette politique s'est poursuivie au cours des exercices 2015 et 2016 mais de façon plus limitée. Au cours de l'exercice 2017, les frais de personnel du groupe ont diminué de près de 15%. En 2018, le constat est également à la baisse à hauteur d'environ 5% Sans remettre en cause la politique de rémunération du groupe (maintien de recrutements de profils de



qualité, prise en considération des contraintes de concurrence susmentionnées), les résultats du groupe en 2017 et 2018 dans des contextes de marchés difficiles ont mécaniquement engendré une revue à la baisse de la partie variable de la rémunération des collaborateurs du groupe.

La volonté d'impliquer les équipes sur le long terme et de créer une convergence d'intérêts avec les actionnaires est au cœur des préoccupations de la direction. Celle-ci s'est donc attachée à proposer différents outils d'intéressement au capital afin de permettre le développement de la société en pérennisant la maîtrise du savoir-faire et pour contenir, dans un environnement fortement concurrentiel, les coûts fixes.

Cette démarche a été entamée par la société bien avant la crise de 2008 et les recommandations du G20. En dépit des coûts complémentaires imposés par les gouvernements successifs, convaincu des effets positifs de ce type de programme, le groupe continuera à recourir à ces produits d'intéressement au capital.

L'ensemble des informations relatives aux programmes d'intéressement des salariés au capital d'ABC arbitrage est détaillé au sein du rapport de gestion du groupe.

### **c. Organisation du temps de travail**

L'organisation du temps de travail varie selon les fonctions exercées, les salariés du Groupe étant tous cadres autonomes au forfait jours. Les modalités (durée du travail, horaires, organisation, possibilité d'avoir recours au télétravail) sont diversifiées selon les besoins des services.

Les collaborateurs sont soumis à l'horaire collectif des entreprises qui correspond à l'horaire légal, sauf stipulation contraire dans leur contrat de travail.

Une importante flexibilité dans l'organisation du temps de travail, sous réserve des contraintes opérationnelles, est accordée aux salariés qui le souhaitent. Notamment, ceux-ci peuvent bénéficier d'un temps partiel.

En 2018, 6 femmes travaillent à temps partiel.

### **d. Absentéisme**

L'absentéisme et ses motifs sont suivis par le département des ressources humaines du groupe ABC arbitrage. Le taux d'absentéisme tel que déterminé dans le suivi des principaux indicateurs correspond au rapport entre le nombre total de journées d'absence sur le nombre total de jours ouvrés théoriques (ce rapport est exprimé en pourcentage).

Les absences en 2018 sont essentiellement des absences dites de courte durée (< 3 jours) constituées d'arrêts maladie et d'absences liées à des événements familiaux. Elles représentent 80% des absences de l'exercice.

Les pourcentages affichés, très faibles, témoignent de l'atmosphère de travail positive au sein du groupe ABC arbitrage ainsi que des actions menées par le groupe pour le bien-être de ses salariés.

### **e. Relations sociales**

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants). Ce dialogue social s'organise autour de trois instances représentatives :

- Le comité d'entreprise, qui possède des attributions à la fois sur le plan économique (organisation et marche de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, apprentissage, etc.) mais également en matière sociale et culturelle. Le comité d'entreprise se réunit dans la mesure du possible une fois tous les deux mois.
- Les délégués du personnel, qui représentent l'ensemble des salariés de l'entreprise et qui veillent à l'application des lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité. Ils se réunissent dans la mesure du possible une fois tous les deux mois.
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés du groupe et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT se réunit une fois par trimestre.

Ces organes sont informés et consultés lors des décisions importantes pour permettre une prise en compte des intérêts des salariés. L'existence et le mode de fonctionnement de ces instances sont communiqués et expliqués aux employés, notamment lors de leur intégration au sein de la société. Ces informations sont également à la disposition de l'ensemble des salariés via les outils informatiques du groupe ABC arbitrage ainsi que l'affichage.

Le dialogue social s'entretient également au travers de réunions semestrielles de présentation des résultats du groupe. Ces réunions, obligatoires, sont l'occasion pour les collaborateurs de poser des questions à la direction, aussi bien sur les résultats de la société que sur les orientations à venir, etc.

Les accords collectifs en vigueur au sein du groupe reposent principalement sur les accords relatifs à l'intéressement et à la participation pour les entités françaises. Il n'y a pas eu de nouvel accord signé en 2018.

Un plan d'épargne salariale est également à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du périmètre France (soit 94 % des effectifs).

## **f. Santé et sécurité**

La politique de santé au travail va au-delà de la simple conformité à l'évolution législative. La protection de la santé des collaborateurs est une priorité au sein du groupe ABC arbitrage.

Ainsi, les employeurs français, par décision unilatérale, remboursent 100% du paiement du forfait de base de la mutuelle. Une campagne de vaccination volontaire contre la grippe saisonnière est proposée chaque année et le groupe a revu en 2018 le document unique d'évaluation des risques professionnels - document permettant d'identifier les risques professionnels liés aux métiers exercés au sein du groupe avec la médecine du travail.

Le groupe ABC arbitrage attache une importance particulière au bien-être de ses salariés. Ceci se retranscrit sous différentes formes, notamment :

- L'aménagement autant que faire se peut des horaires de travail des collaborateurs ;
- Les gardes d'enfants en crèches (contrats de réservation de berceaux) ;
- La conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle en ne programmant pas de réunions récurrentes après 18h par exemple ;
- Des espaces de travail et une cafétéria agréable et ergonomique récemment rénovée ;
- Une formation sur les gestes et bonnes postures au travail ;
- L'organisation de diverses conférences (exemple : nutrition, échange avec des sportifs) ;
- Des fruits frais et fruits secs en libre service ;
- La mise à disposition ponctuelle d'une salle de réunion pour la pratique du yoga.

Des collaborateurs ont également été formés aux "gestes de premiers secours".

## **g. Formation**

La formation est une préoccupation importante pour le groupe ABC arbitrage. Elle se décline en deux aspects principaux :

- La veille technologique, réglementaire et fiscale :

De nombreuses formations sont organisées afin de permettre aux salariés de suivre les actualités réglementaires et fiscales mais aussi technologiques.

- La formation cœur de métier :

La politique de formation d'ABC arbitrage pour son cœur de métier est essentiellement tournée vers le tutorat et la veille documentaire. En effet, il n'existe pas ou peu de formation directe relative au métier pratiqué par ABC arbitrage (les formations métier étant principalement liées à des stratégies directionnelles et non axées sur l'arbitrage). De fait le tutorat (transfert de savoir) est une option retenue par ABC arbitrage pour former ses collaborateurs. Concernant la veille documentaire, ABC arbitrage encourage ses collaborateurs à la curiosité intellectuelle qui se traduit par la consultation de blogs professionnels et techniques ainsi que par une consommation importante d'ouvrages de documentation technique.

Témoin de cette volonté de formation et de transfert de savoir, le groupe ABC arbitrage propose à des stagiaires en fin de cycle des missions dites de "pré-embauche".

## **h. Égalité de traitement**

Dans le cadre de ses recrutements et de sa gestion des ressources humaines, le groupe ABC arbitrage s'engage à ne pratiquer aucune discrimination d'aucun ordre, en particulier en matière de nationalité, de culture, de sexe ou de handicap. Au contraire, le groupe pratique la diversité, qu'elle soit culturelle ou générationnelle, par l'intégration de différents collaborateurs.

Le groupe s'attache à recruter des collaborateurs motivés, compétents et qui sauront s'intégrer au sein de l'équipe existante et créer une entente intelligente entre des personnes parfois très différentes. Le groupe encourage les ambitions, tant qu'elles sont au service de la collectivité.

En parallèle, le groupe veille à respecter l'égalité homme-femme au sein de son conseil d'administration. Y compris en prenant en considération les administrateurs actionnaires fondateurs historiques, les femmes représentent 50% du conseil d'administration (75% des administrateurs indépendants).

### 3. Informations environnementales

Compte tenu de son activité, le groupe ABC arbitrage n'a pas d'impacts directs et significatifs sur l'environnement.

Le groupe a néanmoins conscience de sa responsabilité et s'efforce de veiller au respect de l'environnement dans l'exercice de son activité par la prise en compte des critères environnementaux dans ses décisions au quotidien.

#### a. Politique générale en matière environnementale

Le groupe souhaite agir sur ses activités internes par l'intermédiaire d'une politique environnementale visant à minimiser l'impact direct du groupe sur l'environnement, utiliser de façon rigoureuse les ressources naturelles et énergétiques indispensables à l'exercice des activités du groupe.

Le groupe précise néanmoins que dans le cadre de son activité, il conserve une neutralité la plus totale dans la sélection des titres qu'il traite par l'intermédiaire d'une méthode d'intervention mécanique et mathématique. De ce fait, aucun critère environnemental n'intervient dans le processus de sélection des titres sur lesquels les opérateurs de marché vont traiter, seules les incohérences de marché constatées ont un impact sur la sélection de ces titres.

Même si l'empreinte environnementale du groupe ABC arbitrage est faible, les collaborateurs sont sensibilisés à cette problématique via :

- Divers emails de sensibilisation aux sujets des bonnes pratiques en matière environnementale sont régulièrement envoyés (éteindre les écrans d'ordinateur et les lumières de bureau le soir, limiter les impressions papiers, utiliser les différents collecteurs de déchets, etc.) ;
- Une invitation au recyclage et à une bonne gestion des déchets tel que détaillées ci-après.

#### b. Pollution et gestion des déchets

Les collaborateurs du groupe ont à leur disposition divers outils pour gérer au mieux leurs déchets :

- Des bornes de recyclages (piles, capsules de café, papier, gobelets, canettes, bouteilles plastiques) sont disposées dans les pièces de vie commune (espace café et zone de reprographie) ;
- Chaque bureau contient une poubelle de recyclage papier / carton ;
- Les imprimantes (dont le parc est très limité, seules deux imprimantes disposées aux points centraux sont partagées par l'ensemble des collaborateurs) sont configurées par défaut sur des impressions recto-verso en noir et blanc ;
- La collecte des toners usagés est effectuée par notre fournisseur pour recyclage de ces déchets ;
- Le groupe essaie, autant que possible, de trouver une seconde vie aux matériels informatiques (dons aux collaborateurs, dons à des associations, écoles etc.). Si toutefois le "recyclage" de ce matériel n'est pas possible, le groupe s'assure de la correcte destruction de ces appareils (certificat de destruction).

Par ailleurs, des mesures de prévention et de réduction des rejets dans l'air ont été prises. Notamment, le choix de la localisation des locaux au centre de Paris n'est pas anodin et permet également d'inciter les salariés à se déplacer en vélo ou en transports en commun.

Les collaborateurs du groupe sont sensibilisés aux risques environnementaux et essaient donc notamment de grouper leurs rendez-vous afin de limiter les déplacements professionnels, accordent une préférence pour le train par rapport à l'avion lorsque la distance le permet et promeuvent les moyens technologiques (vidéo ou audioconférence).

#### c. Utilisation durable des ressources

Du fait de son activité, la consommation de matières premières au sein du groupe ABC arbitrage se limite à :

- La consommation d'énergie, celle-ci se focalise sur la consommation d'électricité. Le groupe rappelle la mise en place d'une consommation limitée en électricité et climatisation depuis son emménagement au sein du Centorial (début 2010). En dehors des horaires de programmation (correspondant aux besoins de l'activité), une intervention manuelle est requise afin d'actionner une heure d'éclairage, à renouveler à chaque fois, se conformant ainsi aux obligations légales en matière d'éclairage des locaux à usage professionnel.
- La consommation de papier sur laquelle le groupe fait de constants efforts. Les processus du groupe sont quasi intégralement digitalisés diminuant sensiblement le recours aux impressions papiers. La numérisation de nos rapports financiers s'inscrit par exemple dans cette dynamique, tout comme la tenue de nos conseils d'administration, la campagne de e-consentement pour la préparation de l'Assemblée Générale...
- Enfin, la consommation d'eau est minime et fait partie intégrante des charges relatives au loyer. De ce fait aucune information détaillée concernant notre consommation d'eau n'est produite.



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

**Honoraires des  
commissaires aux  
comptes**

**Groupe ABC  
arbitrage**



**Article 222-8 du Règlement Général  
de l'Autorité des Marchés Financiers**

**Exercice couvert : 01/01/2018 au 31/12/2018**

|                                                                                          | ERNST & YOUNG ET AUTRES |               |            |            | DELOITTE ET ASSOCIES |               |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|------------|------------|----------------------|---------------|------------|------------|
|                                                                                          | Montant<br>(HT en €)    |               | %          |            | Montant<br>(HT en €) |               | %          |            |
|                                                                                          | 2018                    | 2017          | 2018       | 2017       | 2018                 | 2017          | 2018       | 2017       |
| Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés          | 39 376                  | 36 626        | 50%        | 50%        | 39 376               | 36 626        | 50%        | 50%        |
| Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux * | 29 400                  | 28 500        | 50%        | 50%        | 29 400               | 28 500        | 50%        | 50%        |
| Services autres que la certification des comptes                                         | 0                       | 3 000         | N/A        | 100%       | 0                    | 0             | N/A        | 0%         |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>68 776</b>           | <b>68 126</b> | <b>50%</b> | <b>51%</b> | <b>68 776</b>        | <b>65 126</b> | <b>50%</b> | <b>49%</b> |

*\*Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2018 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 7 K€).*



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

**Attestation du  
responsable**

**Groupe ABC  
arbitrage**



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2018 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Dominique CEOLIN  
Président - Directeur général

[www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)